# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 7 AVRIL 1852.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE.
No 82, RUE DE CHARTRES.

Journal Officiel de l'Etat, du Conseil Général et du Conseil de la Première Municipalité.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI MATIN, 7 AVRIL.

**POUR PRESIDENT:**
## MILLARD FILLMORE.
**POUR VICE PRESIDENT:**
## JOHN J. CRITTENDEN.
Sujets à la décision de la Convention nationale whig.

### Nouveau Digeste.

Nous avons quelques exemplaires du Nouveau Digeste des lois de la Louisiane, préparé par ordre de la Législature. Nous les avons fait relier et nous les offrons aux membres du barreau.

### Chemins de fer.

On a dû voir dans notre dernier numéro que les planteurs des paroisses de l'Ouest sont résolus de conduire à bonne fin le projet d'un chemin de fer entre Alger et les Opelousas. Ils comprennent les immenses avantages que leur offriraient des communications rapides avec la Nouvelle-Orléans, et ils sauront bien les établir dans un prochain avenir. Un railway transformerait la partie occidentale de la Louisiane. Il y a là une vaste étendue de pays qui n'est point cultivée à cause de son éloignement de tout centre commercial. L'émigration s'y porterait dès que la vapeur aura supprimé les obstacles matériels qui isolent pour ainsi dire cette partie de notre territoire du reste de l'Etat. Que la charte soit publiée, qu'une compagnie se forme et les capitaux afflueront entre les mains des directeurs. Toutes les actions seront prises en quelques semaines, mais pour les mettre à la portée des petits habitans comme des riches planteurs, de l'ouvrier comme du négociant, on fera bien de les fixer à un chiffre modéré. Les quotités à payer sont alors très faibles et peuvent être acquittées facilement par ceux là même qui possèdent le moins de ressources. Et d'ailleurs, dans les campagnes, il serait facile d'employer des travailleurs noirs appartenant aux habitans qui se feraient payer les journées de leurs esclaves en actions. Les travaux de terrassement pourraient être exécutés de la sorte sans bourse délier, et il y aurait là manifestement un double avantage: avantage pour le planteur qui acquerra des actions dans une magnifique entreprise sans être obligé de les payer en argent, avantage pour la compagnie qui pourra économiser ses premiers fonds en échangeant des coupons d'actions contre le travail des esclaves. La grande difficulté gît, en effet, dans le point de départ. Mais on doit aussi se rappeler que ces premières entraves ne sont pas insurmontables. On dit, par exemple, qu'un chemin de fer coûtera tant de millions, mais faut-il posséder ces millions avant de commencer les travaux? Nullement. On achète à longs termes les matériaux indispensables, et quant au reste on s'acquitte avec des actions. Il est évident par exemple, que si tous les habitans dans les paroisses que doit traverser le railway des Opelousas consentent à louer leurs esclaves pour quelques semaines à la compagnie, aux conditions indiquées plus haut, il est évident, disons nous, que le succès de l'entreprise est assuré, car les premiers versemens des actionnaires payant suffiront amplement aux dépenses indispensables. C'est ainsi que se construisent presque tous les chemins de fer aux Etats-Unis. On commence presque sans argent, mais on paie en actions, et une fois le railway terminé les recettes font le reste.

Tandis que l'Ouest de la Louisiane se prépare à exécuter le grand projet qui l'intéresse, les partisans du chemin de fer entre Jackson et la Nlle-Orléans ne restent pas inactifs. En attendant la révision de la Constitution, ils ont déjà posé les bases de leur future organisation et annoncé dans les journaux que l'on souscrit: dans le 1er district, au bureau de la Compagnie du Gaz; dans le 2me, à la Banque des Citoyens; dans le 3me, au bureau de la Compagnie du chemin de fer du Pontchartrain, et dans le 4me district (Lafayette) au bureau du recorder de la paroisse Jefferson. Des avis spéciaux s'adresseront en outre à de [illegible] la Nlle-Orléans et dans les paroisses voisines. Le capital est fixé à trois millions de [illegible] en actions de $25. La quotité à payer au moment de souscrire est seulement de $1 25 par action et les autres ne dépasseront jamais $2 50 par action, et il ne sera jamais fait plus de trois appels de fonds dans l'année. De pareilles conditions excluent personne et il n'y a pas de pauvre ouvrier, de manœuvre même qui ne puisse concourir à la réalisation d'une entreprise dont dépend la future prospérité de l'Etat. Le railway de Jackson n'est que le premier chaînon d'une immense ligne qui doit relier la Nlle-Orléans à la vallée de l'Ohio. La seconde étape sera Nashville, nous y attendrons sous peu, [illegible] l'énergie des populations du Mississippi et du Tennessee.

Nous venons de parler du chemin de fer des Opelousas et de celui de Jackson et de la Nlle-Orléans. Mais il y avait autrefois un autre projet sur le tapis. Il s'agissait de relier Jackson à Madisonville. Le parcours serait en effet beaucoup moins considérable, les travaux plus faciles et la dépense moindre. Il nous semble que les deux railways ne s'excluent pas. Celui de Madisonville traversera un pays extrêmement fertile qui ne tarderait pas à se couvrir d'habitations. Pourquoi donc les personnes qui s'occupaient naguères avec tant de zèle de cette entreprise s'effacent-elles aujourd'hui? Que ces messieurs se mettent à l'œuvre et ils réussiront. Le moment est venu d'accomplir les grandes améliorations publiques. L'opinion y est favorable, les préventions des dernières années n'existent plus, tout le monde est éclairé sur les immenses avantages des chemins de fer. Que chacun prête son aide à l'œuvre commune et la Louisiane marchera sur les traces des autres Etats de l'Union.

### TEXAS.

Le steamer *Meteor*, arrivé hier dans notre port, nous a apporté des journaux de Galveston jusqu'au 2 courant. Ils nous fournissent des détails sur la perte du steamer *Independence*. Ce vapeur était parti de la Nouvelle-Orléans le 21 mars avec un fort chargement, et le mardi suivant il en débarqua une partie à Galveston. Il reprit la mer pour aller à Matagorda, et le 26 il se trouva en vue de la barre. En essayant de la franchir, il toucha sur un fond de sable, talonna et refusa d'obéir au gouvernail. Il y avait alors une forte mer et le courant entraîna le vapeur sur les brisans du Nord. Toutes les embarcations furent emportées. Comme dernier moyen de salut, le capitaine fit jeter par dessus bord une partie de la cargaison, mais tout fut inutile et le steamer continua d'être poussé vers la côte. Cependant la machine fonctionnait toujours, et vingt-sept heures après avoir touché le navire n'avait pas encore une seule voie d'eau. Les vagues déferlaient avec furie sur le pont, et le steamer fatiguait tellement que la vapeur commença à s'échapper avec un bruit formidable par tous les joints, et envahit bientôt l'espace où se tiennent les mécaniciens et les chauffeurs. Le danger d'une explosion était imminent et les 200 personnes qui se trouvaient à bord étaient menacées de tous les côtés à la fois. Le capitaine, craignant que le navire ne s'entrouvrît, fit mettre un des canots à la mer pour conduire quelques dames et quelques enfans à terre. Mais l'embarcation s'était à peine éloignée qu'une vague l'engloutit. Mme Jones, femme du lieutenant de ce nom, Mme Minot et ses trois enfans périrent sous les yeux des naufragés. Le second, qui tenait le gouvernail du canot, se noya également en cherchant à sauver Mme Jones. Des cris de terreur retentirent à bord, puis chacun songea à son propre salut.

La nuit se passa dans la plus affreuse inquiétude et le lendemain les passagers virent avec bonheur dans le lointain, un steamer, le *J. W. Rayburn*. Il s'approcha de l'Independance, mais l'état de la mer ne lui permit de tenter aucun moyen de sauvetage. Vers cinq heures de l'après-midi, un autre steamer, le *Louisiana*, parut à son tour, et le capitaine, M. Lawless, mit immédiatement à la mer ses deux canots insubmersibles. Il prit le commandement de l'un et confia l'autre à son second. Les trois milles qui séparaient les deux bateaux furent bientôt franchis, mais en approchant de la côte, le canot commandé par le second disparut sous les vagues. On croyait ce dernier et ses compagnons perdus mais ils parvinrent malgré les ténèbres gagner la terre. Le capitaine Lawless, plus heureux, atteignit le steamer, et put dès lors organiser le sauvetage. Le lendemain tous les naufragés furent transbordés sur le *Rayburn*. La conduite des officiers et des équipages de ce dernier steamer et du *Louisiana* a été admirable.

L'Ouest du Texas a été ravagé par les inondations. A San Antonio un violent ouragan a causé des désastres considérables.

### Europe.

Le steamer *Canada* est arrivé à Halifax dans la matinée du 30 mars. Les nouvelles qu'il apporte sont du 20 pour l'Angleterre et du 18 pour la France.

Le *Cambria* est arrivé à Liverpool le 16 du mois dernier, et le *Baltic* le 19.

M. D'Israeli a annoncé à la Chambre des Communes qu'il présenterait plusieurs mesures qu'il considère comme urgentes.

Le gouvernement espagnol se propose d'envoyer un renfort de quatre mille hommes de troupes aux garnisons de Cuba et de Porto-Rico. Le général Canedo, le nouveau capitaine-général de Cuba, est parti de Cadix le 20 mars pour se rendre à la Havane.

Nous devons des remerciemens à l'honorable Pierre Soulé pour un exemplaire de son discours sur la non intervention qu'il a eu l'obligeance de nous transmettre.

Baton Rouge.—M. J. Devrocq, whig, a été réélu Maire de Baton-Rouge, par 230 voix contre 75 données à son concurrent M. R. G. Deladon. L'élection a eu lieu avant-hier lundi.

### Rio Grande.

Le steamer *Yacht* nous a apporté hier des journaux de Brownsville jusqu'au 31 du mois dernier. Ils ne renferment rien d'important. Le capitaine du Yacht a appris au moment où il allait partir, que des Mexicains avaient fait feu le 25 ou le 26 mars sur le bateau à vapeur *Comanche* qui se rendait à Roma. Le steamer avait quitté Brownsville avec une quarantaine de passagers, parmi lesquels se trouvait le général Carvajal, chef de l'insurrection réprimée dernièrement. On observa du bateau que des Mexicains ressemblant à des soldats suivaient le bateau sur la rive du fleuve, et le capitaine jugea prudent de ne pas trop s'approcher du bord mexicain. Le 25 le steamer fut hélé par des femmes mexicaines qui annoncèrent que le *Comanche* serait attaqué un peu plus haut par des soldats mexicains. En effet quelques heures après le bateau se trouvant en face d'un épais fourré, une détonation se fit entendre et cinq balles, destinées sans doute à Carbajal, vinrent siffler aux oreilles des passagers. Personne heureusement ne fut atteint. L'attaque a eu lieu dans le voisinage du rancho de Las Cuevas, à quarante ou cinquante milles au-dessous de Rio Grande City.

### Congrès

*Séance du 30 mars.*

Sénat.—M. Chase présente une résolution ordonnant au comité judiciaire d'examiner s'il ne conviendrait pas de donner aux juges de district un salaire égal à celui des juges associés de la Cour Suprême, dans chaque Etat de l'Union.

Le bill amendant les lois relatives à la fabrication de la monnaie d'argent aux Etats-Unis est voté.

Le Sénat s'occupe ensuite de quelques mesures locales, puis la séance est levée.

Chambre des Représentans.—M. Penn présente des résolutions conjointes de la Législature de la Louisiane. Elles sont référées au comité des affaires militaires.

M. Marshall, du Kentucky, présente une résolution ordonnant à un comité d'examiner s'il ne conviendrait pas, dans l'intérêt du commerce et de la navigation, d'exécuter des travaux d'amélioration aux chutes de Louisville. Adoptée.

La Chambre se constitue en comité général pour délibérer sur le bill dont l'objet est d'accorder à chaque chef de famille une certaine quantité de terres, à condition que lesdites terres soient mises en culture.

M. Fuller combat le bill. Les terres forment le domaine de l'Union sont une source précieuse de revenus, et le Congrès doit prendre garde de ne pas la tarir. D'ailleurs la Constitution ne nous donne pas le droit de les aliéner sans profit pour le trésor public.

M. Churchill se prononce en faveur de la mesure. Si les terres forment le domaine de l'Union appartiennent, comme on le dit, au peuple, pourquoi les citoyens ne pourraient-ils pas en posséder une partie? Il faut être conséquent avec soi-même, et les adversaires du bill ne le sont pas. De quoi s'agit-il. De créer une retraite pour ceux qui n'en ont pas et de propager les bienfaits de l'instruction publique. Ce qui est inconstitutionnel, ce qui est injuste, c'est de donner des terres aux compagnies qui se forment pour établir des chemins de fer. Dans ce dernier cas il n'y a qu'un petit nombre d'individus qui profitent de la donation.

M. Grow se prononce également en faveur du projet de loi. Le gouvernement ne peut pas plus refuser au peuple des terres que les avantages naturels que nous a accordés la Providence. Le monopole territorial est un fléau, il crée le despotisme de la fortune, celui sous lequel gémissent l'Angleterre et l'Irlande. Que l'exemple de ces deux pays nous préserve de la faute qu'ils ont commise. Evitons l'abîme où ils sont tombés. D'ailleurs, en distribuant les terres du domaine parmi le peuple, nous consolidons le gouvernement, nous multiplions nos forces, nous nous préparons des succès en cas de guerre et une prospérité inouïe en temps de paix.

M. Thilton exprime des vues à peu près semblables. En adoptant le bill, le Congrès augmentera les revenus publics, car les ressources du pays prendront sur tout de suite un immense développement. Le crime sera moins fréquent dans les grandes villes, car ceux qui sont sans asile et qui y affluent aujourd'hui iront dans les campagnes cultiver les terres qui leur auront été accordées.

La séance est levée et la chambre s'ajourne.

Incendie à Philadelphie.—Philadelphie comme New-York, a payé un lourd tribut à l'incendie. Il y a quelques jours trois grands magasins de Bank Alley, passage qui conduit de Chesnut à Market street, sont devenus la proie des flammes. On estime la perte totale à près d'un million de dollars, dont une partie est couverte par les assurances. Les risques des compagnies anglaises s'élèvent, dit-on, à $300,000.

Géorgie.—La Convention démocratique des partisans des droits du Sud, réunie à Milledgeville, a reçu le rapport du comité chargé d'arrêter un programme. Ce programme adopte les résolutions votées en 1844 et 1848 par les deux Conventions de Baltimore, et recommande la nomination de quarante délégués. Le rapport a été adopté et les délégués nommés. La Convention ne s'est prononcée de préférence en faveur d'aucun candidat.

Lola Montes à Boston.—La ville de Boston prodigue les honneurs à l'ex-comtesse de Lansfeldt. Non contents d'applaudir avec enthousiasme aux entrechats de la danseuse cosmopolite, les pères conscrits de la cité ont conduit Lola dans les écoles publiques, l'ont présentée aux jeunes misses de différentes classes. Lola pour se rendre digne de cet honneur a adressé aux élèves des petits bouts de discours en français et en latin. A Boston, une femme qui parle latin est toujours innocente. On est donc persuadé que tous les bruits qui courent sur le compte de la danseuse sont une pure calomnie, qu'elle a toujours mené une vie exemplaire, qu'elle remplissait à la cour du vieux roi de Bavière le rôle de gouvernante et nullement celui que les mauvaises langues lui ont attribué, qu'elle n'a jamais appliqué la palme de sa main droite sur un visage d'homme, en un mot que Lola est une pauvre femme persécutée qu'il faut réhabiliter dans l'opinion publique. Ce qui, y a de plus étonnant dans tout cela, c'est que les Bostoniens aient accepté comme parole d'évangile toutes les drôles histoires de la danseuse qui doit bien rire du singulier effet qu'elles produisent dans l'âme candide de nos puritains compatriotes. Il se trouve cependant parmi ces âmes naïves quelques incrédules qui ne sont pas tout à fait édifiés sur le vertueux passé de l'ex-comtesse et qui se sont indignés de la visite qu'on lui a fait faire aux écoles. Le *Transcript* est le premier qui ait poussé le cri d'alarme. "On s'est fort étonné, dit-il, qu'un membre du comité des écoles ait présenté à l'attention des jeunes filles et des jeunes garçons de nos institutions publiques une personne ayant la réputation dont jouit Lola Montes. Nous ne savons rien de la vérité ou de la fausseté des histoires qui courent sur son compte, mais il serait ridicule de nier que le public, ou au moins la portion du public qui prétend être au fait de son histoire, *croit* que ses principaux titres à l'illustration reposent sur des *liaisons* que les femmes vertueuses regardent comme infâmes. Du moment que cette croyance, bien ou mal fondée, existe, c'est manquer au respect que l'on doit à la pureté morale de la génération naissante que d'appeler son attention sur une personne de cette espèce."

Un autre journal, le *Traveller*, est encore plus scandalisé. "Une ovation pour Lola Montes dans les écoles publiques de Boston! s'écrie-t-il. Des exercices d'élocution pour honorer sa présence; des discours de sa façon en français et en latin pour répondre à cet honneur! Que pourra-t-on nous donner après cela! Peut-être allons-nous apprendre que cette danseuse publique a été engagée pour donner aux jeunes filles des nos écoles quelques leçons particulières de chasteté, de bonne conduite et de morale, ou qu'elle a consenti à danser un samedi dans la soirée pour remercier nos enfans de leur aimable réception. Sérieusement la visite rendue par une personne aussi notoire que Lola Montes à nos écoles publiques et les circonstances qui l'ont accompagnée, constituent l'un des incidents les plus extraordinaires de nos temps extraordinaires. Nous espérons que le comité des écoles pourra se laver les mains de toute cette affaire; et que les professeurs qui ont ainsi souillé leurs classes, seront appelés à rendre compte de leur conduite."

Théâtre d'Orléans.—La représentation de *Charles VI* est la dernière de la semaine. Les portes du théâtre ne se rouvriront plus que dimanche pour le bénéfice de Devrieux, le modeste artiste dont le concours a été si utile à M. Davis. La pièce annoncée est la *Fille de l'Air*, spectacle-féerie, qui a été monté avec un luxe extraordinaire de décors dus à l'habile pinceau du bénéficiaire.

Opéra italien.—La dernière représentation de l'opéra italien à la Nouvelle-Orléans a lieu ce soir. La salle sera comble car chacun voudra entendre Salvi dans le rôle d'Edgardo de *Lucia di Lammermoor*.

### Chronique Locale.

—Dans la nuit de lundi des voleurs ont défoncé la stalle d'un boucher nommé Alexandre Fouquet à la halle de la 1re municipalité et ont volé 40 mandats à vue. *Stephen* et *Peter* Dellahan ont été arrêtés au moment où ils cherchaient à vendre un de ces mandats.

—Le caporal Bernard a fait hier un affidavit devant le recorder Genois, par lequel il déclare que lundi soir, entre 10 et 11 heures, il a aperçu un nommé George Harvey qui courait à l'encoignure Franklin et Douane. Comme le dit Harvey était couvert de sang il l'a arrêté. Depuis il a appris qu'il avait poignardé un nommé McDonald qui est maintenant dans un état désespéré. [illegible] Harvey a été écroué en prison en attendant l'enquête. [illegible]

—Dimanche soir dix sept caisses de bottes et souliers ont été volées à bord du navire Thomas Church, amarré à un des wharfs du 1er district. [illegible]

—Un jeune homme que l'on a [illegible] [illegible] sauvé la vie d'un [illegible] [illegible] et, en l'absence de [illegible] preuve, il a été renvoyé de la plainte.

## OFFICIEL.

### Législature de la Louisiane.

*Rapport officiel des débats de la Chambre des Représentans.*

Baton Rouge, Mercredi, 10 mars 1852.

La Chambre se réunit conformément à l'ajournement; 63 membres sont présents.

Le journal d'hier est lu et approuvé.

M. Hough donne avis que dans le cours de la séance il émettra une motion pour la reconsidération du bill relatif à l'établissement d'une institution pour les sourds-muets et aveugles.

MM. Fleming, Thompson de Jackson, Solomon, Price, Benit, McCutchen, Powell, Lumsden et Dewees demandent et obtiennent la permission d'enregistrer leurs votes en faveur du bill relatif à la propriété domiciliaire, le même privilège est accordé à MM. Hopkins, de St-Martin et Pujo, lesquels enregistrent leurs votes négativement.

*Ordre spécial.*

La Chambre prend alors en considération l'ordre spécial du jour qui est le bill du Sénat intitulé: «Acte pour l'organisation de corporations pour l'exécution de corporations pour l'exécution de travaux d'utilité et d'amélioration publiques.»

La première, seconde, troisième et quatrième sections sont adoptées sans discussion.

La clause suivante est jointe à la cinquième section:

Il est de plus décrété que toute modification, addition, changement ou disposition soit rapportée comme il est exigé par la quatrième section de cet acte.

Les sixième, septième, huitième et neuvième sections sont adoptées sans discussion.

La section suivante portant le nombre de dixième est en conséquence adoptée.

Sect. 10. Il est de plus décrété, &c., Que les clauses de l'acte intitulé: «Acte pour pourvoir à l'organisation de corporations dans cet Etat, approuvé le 16 mars 1848», ne sera pas interprété de manière à avoir recours à toute compagnie sous cet acte.

M. Payne offre comme additionnelle la section suivante:

Section 11. Il est de plus décrété, &c, que tous chemins de fer construits d'après les exigences de cet acte pourra rejoindre tout autre chemin de fer ayant été construit selon les conditions de cet acte ou par tout autre Etat et les dites corporations pourront s'entendre sur les conditions auxquelles ils emploiront mutuellement leurs chars sur leurs diverses routes. La clause de cette section n'est applicable qu'aux chemins de fer situés à l'ouest du fleuve Mississippi.

M. Campbell présente quelques objections à cette section: le fait de rendre ces conditions applicables à la rive ouest du Mississippi ne la lui rend pas plus acceptable.

Il y a de graves objections pour que ce pouvoir ne soit pas investi. Il est bien entendu que jamais on ne brisera un rail du chemin sans une nécessité absolue. Si cette section est adoptée cela donnera à chacun la faculté de retrancher le chemin et de le percer dans la direction qui lui conviendrait.

M. Payne répond: Je ferai observer que toutes les chartes de chemin de fer adoptées dans la Caroline du Sud, Georgie, Pensylvanie, New-York, &c. contiennent précisément ces conditions. Et je demande l'adoption de cet acte par la raison que le Texas qui désire établir un chemin de fer joignant avec ceux d'Alger et des Opelousas a surtout stipulé que la Louisiane passerait un acte en vertu duquel cette jonction sera accordée et d'autres pourront être obtenues.

M. Ranney: Je ferai observer que le bill actuellement en discussion est une loi de corporation générale et qu'il n'a rien à faire avec les privilèges spéciaux que l'on peut croire devoir accorder aux entreprises particulières de chemin de fer. Il est donc inutile d'imposer cette section au dit acte. Je fais la motion de la déposer sur le bureau.

MM. Payne et Smart demandent que l'on mette aux voix: 47 membres votent pour et 37 contre. Conséquemment la dite section est déposée sur le bureau.

Les règlemens sont suspendus, le bill subit sa troisième lecture et les amendements sont adoptés.

M. Connelly alors présente la résolution suivante:

Il est résolu par la Chambre, avec le concours du Sénat, que pendant le reste de la session le traducteur des bills et des résolutions en français est et sera par le présent suspendu jusqu'à l'adoption définitive des dits bills et résolutions, devant les deux chambres.

Sur motion la dite résolution est adoptée.

La Chambre prend alors en considération le bill intitulé:

Acte pour pourvoir à la souscription par les corporations paroissiales et municipales de l'Etat au *stock* général des corporations pour l'entreprise des travaux d'améliorations intérieures et pour le paiement et l'emploi du stock souscrit.

Sur motion la première section est adoptée.

Sur motion les mots «faisant une souscription» sont insérés dans la seconde section.

Sur motion les seconde, troisième et quatrième sections sont adoptées.

Les règlemens sont suspendus d'après une motion et le dit bill subit sa troisième lecture.

Après l'adoption définitive, MM. Munday et Meehan demandent que l'on mette aux voix.

L'appel étant fait, 71 membres votent pour et 5 votent contre.

En conséquence le dit bill est adopté avec ses amendements.

M. Phillips donne avis qu'il fait la motion de reconsidérer le vote du bill intitulé:

Acte pour faire une allocation pour améliorer la navigation du Bayou Vermillion, conformément à la recommandation de l'ingénieur de l'Etat.

*Rapports des Comités.*

M. Parham, au nom du comité de finances, rapporte le bill suivant intitulé:

Acte pour faire des allocations pour les dépenses de l'Etat pour les années fiscales 1852 et 1853. L'impression de cet acte est ordonnée.

Le même Représentant, au nom du même comité auquel a été référé le bill du Sénat, intitulé:

Acte pour venir au secours de D. M. Pritchard, shérif de la paroisse Catahoula, rapporte contre cet acte.

Le même Représentant rapporte aussi sans amendements les bills suivants, intitulés:

Acte pour venir au secours de Charles S. Leckie, collecteur pour la paroisse Rapides.

Acte pour venir au secours de Allen Harris, collecteur de la paroisse Claiborne.

Acte pour pourvoir à la collection des taxes d'Etat dans la paroisse Vermilion pour les années 1850 et 1851.

Acte pour venir au secours de J. Aguilar, collecteur des taxes d'Etat pour le 2me district représentatif de la ville de la Nlle Orléans.

M. White, au nom du comité des relations fédérales, auquel a été référée une résolution de la Chambre et une semblable du Sénat sur les mesures du Compromis fait un rapport favorable à la résolution de la Chambre et recommande son adoption, puis, demande à être déchargé de toute autre considération à ce sujet.

*Message du Sénat.*

Le Sénat, par un message, demande le concours de la Chambre aux bills suivans:

Acte pour venir au secours de F. O. Price.

Acte pour venir au secours de James H. Deal.

Acte pour pourvoir à l'entretien de certaines levées dans la paroisse Ascension.

Acte pour venir au secours des personnes dont les propriétés ont été vendues pour les taxes d'Etat et adjugées à l'Etat.

La Chambre est informée par le même message que le Sénat a concouru à l'amendement de la Chambre au bill du Sénat, intitulé:

Acte pour venir au secours de James Cotteu, avec des amendements additionnels et demandant le concours de la Chambre aux dits amendements.

*Rapports des Comités.*

M. Harang, au nom du comité des réclamations, auquel a été référé le bill du Sénat intitulé:

Acte pour venir au secours de Henry Kean, rapporte le dit acte avec amendements.

M. Sever, au nom du comité judiciaire auquel a été référé le bill intitulé:

Acte pour abolir les hypothèques tacites et légales et pour amender les articles du Code Civil créant de telles hypothèques, afin de substituer et d'établir à leur lieu et place les hypothèques spéciales.

Rapporte par un substitut sous le même titre.

*Bills Présentés.*

M. Phillips: Acte pour pourvoir à la compensation de l'avocat assistant, employé par la vocat général dans le procès de l'Etat de la Louisiane vs. les exécuteurs de John McDonogh et autres.

M. Vaughn: Acte pour payer à Allen Harris, shérif de la paroisse Claiborne, la somme de $150.

M. Moss: Acte pour pourvoir au déboursement du fond de l'école publique dans la paroisse de Lafayette.

M. Foucher: Acte pour amender un acte intitulé acte plus précis pour défendre aux gens couleur libres de venir dans l'Etat et pour d'autres objets, passé le 16 mars 1842.

M. Peck: Acte pour autoriser la compagnie du Bassin de Lafayette à traverser certaines rues, routes et places dans le fond de la ville de la Nlle Orléans.

M. Chapman: Acte relatif au pénitentiaire.

M. Robertson: Acte pour accorder certains privilèges et concessions sur les propriétés de l'Etat dans le but d'améliorations intérieures.

M. Ryan: Acte pour venir au secours de C. W. Boye, de la paroisse Rapides.

M. Scarborough: Acte ordonnant au surintendant de la paroisse Franklin de payer à R. L. Whyte, surintendant de la paroisse Ouachita.

M. Cole: Acte pour remettre l'intérêt de certaines dettes dues par Harris Froth et Montgomery à l'Etat de la Louisiane.

M. Selby: Acte pour allouer $25,000 pour faire une levée partant du Bayou Hills et allant jusqu'au Mississipi, dans la paroisse Carroll.

M. Devergès: Acte autorisant à faire un ouvrage contenant des plans dressés pour l'usage du Bureau des Assesseurs de la ville de la Nlle Orléans.

M. Campbell: Acte pour émanciper Marie Kate Hoit.

Sur motion, les règlemens sont suspendus; le bill subit ses diverses lectures et passe avec son titre.

M. Rivers rapporte au nom du comité d'instruction publique le bill suivant:

Acte pour pourvoir à la manière par laquelle les surintendants de paroisse et leurs sécurités pourront être déchargés.

Sur motion, les règlemens sont suspendus; le bill subit ses diverses lectures et passe avec son titre.

*Résolutions:*

M. Johnston présente la résolution suivante: Résolu &c, qu'il sera ordonné à l'ingénieur de l'Etat de se rendre le plus promptement possible au Bayou Maringouin, dans la paroisse Iberville, d'examiner le dit bayou, et de faire un rapport sur la nécessité de le nettoyer, et des dépenses qu'il faudrait faire pour le rendre navigable.

M. Chaplin offre la résolution suivante:

Résolu &c, qu'il est par le présent ordonné à l'ingénieur de l'Etat de se rendre le plus tôt que ses devoirs le lui permettront sur les bords de la rivière Sabine, avec un bateau et le nombre d'ouvriers de l'Etat qu'il jugera nécessaire pour nettoyer la dite rivière et en faciliter la navigation.

D'après une motion, les règlemens sont suspendus et les dites résolutions sont adoptées.

M. Cass—Résolu qu'il est par le présent ordonné à l'ingénieur d'Etat de se conformer à la résolution No 67, passée par la Législature de 1850, [illegible] les travaux [illegible] sur le Bayou Barthelemew. Première lecture. [illegible]

*Bill de la Banque des Citoyens.*

La Chambre est informée par un message du Sénat, que le Sénat insiste sur l'adoption du bill de la Banque des Citoyens par une majorité constitutionnelle malgré l'objection du Gouverneur.

M. Théard fait la motion que la Chambre prenne un recès de quinze minutes, lequel est accordé.

A la réunion, M. Rivers fait la motion de reconsidérer le message du Sénat ci-dessus mentionné et d'insister sur l'adoption du bill de la Banque des Citoyens.

MM. Parham et Théard demandent qu'on mette aux voix.

On met aux voix.

MM. King, président; Alexander, Arceneaux, Ard, Augustin, Barilleau, Barrow, Bonit, Castille, Chapman, Carr, Campbell, Commandeur, Connelly, Cole, Carry, Day, Dalférès, Devergès, Dewees, Decoux, Edwards, Flemming, Foucher, Gardiner, Hawthorn, Harang, Heard, Hopkins de St Martin, Hopkins de la Pointe Coupée, Dumouchel, Johnston, Lagroue, Lambert, Leeds, Livingston, Looney, Lumsden, McCutchen, Mire, Moreau, Morgan, Nounez, Parham, Payne, Peck, Price, Powell, Pujo, Pujo, Ranney, Rivers, Richardson, Robin, Routh, Robertson, Ronquillo, Scarborough, Sever, Simpson, Salomon, Story, Sommers, Theard, Terrell, Thompson de Ste Hélène, Vaughn, Waterman, Weisheimer, Walker, Williamson et White. 73 membres votent pour.

Et MM. Berry, Blocksom, Chaplin, Couvillon, Grayson, Hough, Lewis, Meehan, Moise, Munday, Prescott, Phillips, Rogers, Ryan, Smart, Selby, Taylor, Thompson, de Jackson et Welsh. 20 membres votent contre.

Conséquemment ledit bill est adopté par une majorité constitutionnelle et le greffier est requis d'en informer le Sénat.

Sur motion, la Chambre prend en considération le bill du Sénat, intitulé: Acte pour faire une allocation pour l'amélioration du bayou Vermillion, conformément à la recommandation de l'ingénieur d'Etat, lequel bill avait été rejeté hier.

Sur motion, il est convenu de reconsidérer le vote.

*Messages du Sénat.*

La Chambre est informée que le Sénat a concouru avec amendemens de la Chambre auxdits bills:

Acte pour la souscription des corporations municipales et paroissiales au stock de corporations entreprenant les travaux d'améliorations intérieures et pour le paiement et la répartition dudit stock par les souscripteurs.

Acte pour l'organisation de corporations pour les travaux d'utilité et d'améliorations publiques.

*Ordre du jour.*

La Chambre prend alors en considération le bill pour diviser l'Etat en districts congressionnels.

Après la lecture de la seconde section M. Connelly fait motion d'effacer du troisième district le mot Calcasieu et de le remplacer par Avoyelles.

M. Cole fait motion d'effacer le mot Ste Marie et de mettre en son lieu et place Calcasieu.

L'on met aux voix pour décider de l'amendement de M. Connelly.—54 membres votent pour et 32 contre.

Conséquemment, le nom de la paroisse Calcasieu est inséré comme formant une partie du troisième district.

M. Connelly fait la motion d'ajouter au quatrième district le nom de la paroisse Winn.

Le bill, amendé comme on le verra plus bas, est définitivement adopté par un vote de 51 contre 33.

### ACTE

Pour diviser l'Etat en districts congressionnels.

Attendu qu'un acte du Congrès, approuvé le 23 mai 1850, intitulé: "Acte pour pourvoir au septième recensement des Etats-Unis pour fixer le nombre des membres de la Chambre des Représentans et faire la répartition des droits de chaque Etat à la représentation au Congrès des Etats Unis. Attendu que le terme moyen a été fixé de façon à donner à l'Etat de la Louisiane quatre représentans au Congrès, comme il est démontré par une copie certifiée du recensement pris sous l'empire dudit acte. Et attendu qu'il est du devoir de la Législature de cet Etat de réformer l'Etat en quatre districts congressionnels, conformément à la nouvelle base dont il est fait mention ci-dessus. En conséquence:

Section 1.—Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale, que l'Etat de la Louisiane soit et est par le présent divisé en quatre districts congressionnels, comme suit:

Le premier district sera composé de toute la partie actuelle de la paroisse d'Orléans, située sur la rive gauche du Mississipi.

Le second district comprendra les paroisses Plaquemines, St Bernard, toute la partie de la paroisse d'Orléans, rive droite du Mississipi, les paroisses Jefferson, St Charles, St Jean Baptiste, St Jacques, Ascension, Assomption, La Fourche Intérieure, Terrebonne, Iberville, et Ouest Baton Rouge.

Le troisième district comprendra les paroisses St Tammany, Washington, Ste Hélène, Livingston, Est Feliciana, Ouest Feliciana, Est Baton Rouge, Pointe Coupée, Concordia, Tensas, Ste Marie, St Martin, St Landry, Lafayette, Vermillion et Calcasieu.

Le quatrième district comprendra les paroisses Avoyelles, Rapides, Sabine, Natchitoches, De Soto, Caddo, Bossier, Claiborne, Bienville, Caldwell, Union, Ouachita, Morehouse, Jackson, Franklin, Catahoula, Madison et Carroll.

Section 2.—Il est de plus décrété, &c., Que l'élection pour membres du Congrès, d'après la division de l'Etat ci-dessus fixée sera tenue de la même manière, aux mêmes jours et aux mêmes lieux, tel qu'il est en ce moment prescrit par la loi.

Section 3.—Il est de plus décrété, &c., Que toutes lois ou parties de lois, contraires aux dispositions de cet acte sont par le présent rappelées.

Sur motion, la Chambre prend en considération le bill intitulé:

Acte pour établir une institution pour les sourds muets et aveugles.

La motion de reconsidérer ce bill avant son adoption définitive est adoptée.

M. Connelly fait la motion de le mettre à l'ordre spécial du jour pour mardi prochain.

Cette motion est rejetée.

M. Alexander fait la motion d'effacer de l'allocation le chiffre de $25,000, mais cette proposition étant déclarée hors d'ordre il fait la motion de soumettre de nouveau ce bill au comité des institutions charitables. Cette motion est rejetée.

La question précédente étant adoptée, M. Connelly dit qu'il espère que la Chambre ne soutiendra pas la motion et n'essaiera pas par ce moyen d'imposer silence aux membres par une allocation de $25,000.

M. Richardson.—Je n'ai nul désir d'imposer silence à personne. Hier, la Chambre a fait une action magnanime, et certes nos honorables collègues ne peuvent avoir l'intention de la rappeler.

M. Connelly—Je soutiens que grâce à l'éloquence de mon collègue de Ste Marie (M. Richardson), la Chambre hier a fait un acte qu'elle n'aurait pas dû faire. Selon moi, il n'est pas d'une nécessité urgente qu'une telle institution soit établie, et d'après la position actuelle de notre trésor je trouve que cette dépense est inutile et extravagante.

M. Thompson, de Ste Hélène. J'ai voté contre le bill avec connaissance de cause. Vu l'état gêné de nos finances, je considère cette allocation comme énorme et je me vois obligé d'y faire opposition.

M. Smart—Je dirai que si ce bill avait conservé la forme sous laquelle le comité l'avait présenté, c'est à dire que si l'allocation était demeurée fixée à $10,000, il aurait certainement obtenu mon approbation. Mais en vu de l'état du trésor et étant obligés comme nous le sommes de faire des emprunts, de plus, en ma qualité de membre du comité de retranchement et de réforme, mon devoir est de m'opposer à une telle dilapidation des fonds publics.

M. Chaplin—J'ai voté pour le bill et je suis prêt à le faire de nouveau. J'affirme que le projet est non-seulement louable, mais aussi qu'il est nécessaire.

Presque chaque Etat de l'Union possède des institutions pour le soutien des sourds muets et aveugles et je ne vois pas pourquoi la Louisiane aurait recours aux Etats voisins pour le soin de ces êtres malheureux.

M. Vaughn—Qu'il me soit permis de répondre aux objections émises par mes honorables collègues. L'évaluation faite du nombre de ces malheureux affligés nous donne un montant d'au moins deux cents. Leur éducation faite dans le Kentucky, dans l'institution de Danville et leur transport dans ledit Etat, ne peut pas coûter moins de $200 chacun et par conséquent entraîner à une dépense de $40,000. Mais pourquoi les envoyer au loin quand leurs parens, leurs gardiens habitent ce pays. Je soutiens que l'état pécuniaire du Trésor n'est pour rien dans la question. Ceci est une dette de la plus haute considération, une dette que l'humanité et que les sentimens les plus nobles nous font un devoir d'acquitter. J'aimerais mieux repousser toutes les autres allocations afin d'accueillir celle-ci.

M. Hough—Je désire établir nettement ma position sur cette question. Hier lorsque ce bill a été mis aux voix, j'ai voté pour son soutien sous l'impression que l'allocation demandée s'élevait à $10,000 comme le recommandait le comité.

Je suis encore disposé à voter pour cette somme, mais je ne peux pas consentir que dans l'Etat actuel de nos finances, on retire $25,000 du trésor.

L'adoption définitive du bill est mise aux voix. 43 membres votent pour et 21 contre.

Conséquemment le bill pour l'établissement d'une institution pour les sourds muets et aveugles est adopté.

*Comité Général.*

La Chambre se forme alors en comité général, sous la présidence de M. Moise, et prend en considération l'acte accordant des pensions aux vétérans de 1814—1815; on fait une allocation de $20 000 pour réaliser le but du bill.

M. Thompson fait la motion d'amender le bill en effaçant les mots «blessés, invalides, malades et indigens» et dit: Si nous avons la prétention d'accorder des pensions à tous ceux qui étaient à la bataille du 8 janvier, mettons-nous tout de même en garde contre l'imposture et n'autorisons pas la fraude.

M. Ryan: Je ne partage pas les opinions de mon honorable collègue de Ste-Hélène.

M. Thompson: Je voudrais que l'on m'expliquât le moyen d'obtenir la preuve qu'un homme a été blessé.

M. Ryan: Je pense que tout homme qui a été sur le champ de bataille a droit à une pension pour les services qu'il a rendus pendant cette journée mémorable.

M. Williamson: Je ferai observer que le comité de milice en formulant ce bill a, sans aucun doute, voulu porter toute son attention sur ce qu'on appelle un abus. L'origine de ces pensions date du plus loin de 1816; à cette époque il en a été accordé, pour venir au secours de dix-sept de ces vétérans qui ont été blessés sur le champ de bataille, et pour venir en aide aux parens qui leur ont survécu. Je n'ai pas d'objection à soutenir l'amendement offert par mon honorable collègue de St Hélène. Le bill serait assez puissant.

M. Payne: Je pense que les femmes et les descendants de ceux qui ont été tués à la bataille ont droit à obtenir des pensions, mais je ne trouve pas qu'il en soit de même pour ceux qui se sont battus et ont échappé au péril.

M. Selby: Je vote en faveur de l'amendement de mon honorable collègue de Ste-Hélène. Il est d'accord avec mes idées. Dans différentes occasions précédentes, je me suis opposé à ces bills parce que je trouvais qu'ils conduisaient trop à la fraude. Le bill actuel porte qu'il serait facile [illegible] [illegible] [illegible].

La motion de M. Thompson est mise aux voix et rejetée.

M. Payne offre un amendement conformé [illegible].

M. Phillips: Je voudrais savoir si dans les [illegible] [illegible].

dant des pensions aux enfans mineurs des soldats tués à la bataille.

Une réponse affirmative ayant été faite à la question de M. Phillips, M. Payne n'insiste plus sur son amendement.

M. Connelly fait la motion de fixer l'allocation demandée dans le bill à $5,000 au lieu de $20,000.

M. Williamson—Je soutiens que le nombre de demandes de pensions faites au comité absorbera facilement la somme de $20,000.

M. Connelly—Je suis d'opinion qu'on ne pourra pas accorder une piastre de moins que ne le porte le bill.

M. Williamson—J'ai examiné de près l'émission de ce bill et si l'on refuse de faire cette allocation pour de vieux soldats je préfère prendre l'ennui d'examiner tous les papiers et toutes les demandes et de les rapporter par différents bills.

M. Théard fait observer que pour mettre à exécution ce bill il faudrait la somme entière de $20,000.

M. Thompson fait la motion de mettre le chiffre à $15,000 laquelle motion est adoptée.

Le comité adopte alors un acte pour venir au secours de W. S. Dorsey, un acte pour venir au secours de Henry O McEnery, register.

Le comité lève la séance et rapporte l'adoption du bill avec amendemens: intitulé: Acte pour accorder des pensions aux vétérans de 1814—15.

M. Thompson—En conséquence je fais donc encore la motion, pendant que le sujet est sous discussion devant le comité général, d'effacer les mots dont il est question. Si ces mots demeurent, je suis certain que le bill sera nul et non avenu et deviendra une lettre morte. Si l'intention est d'arrêter toutes les pensions, soyons hommes et avouons franchement nos idées sans chercher des détours.

M. Lumsden—En ma qualité de membre du comité de milice, j'espère que les dits mots seront effacés. Quand nous avons rédigé ce bill ils ne m'avaient pas frappé, et mon désir est de faire assurer des pensions aux personnes qui en sont dignes.

La Chambre s'accorde à effacer les mots ci-dessus mentionnés.

Sur motion, la première section est adoptée.

La seconde section ayant été lue, M. Chaplin fait la motion d'insérer les mots «ou qui depuis sont domiciliés dans l'Etat.»

Sur motion l'amendement est déposé sur le bureau.

D'après motion, la seconde section est adoptée.

La troisième section étant lue, M. Scarborough fait la motion que l'on efface le passage qui exige que les personnes qui ont pris part à la bataille de 1814—15 fussent à cette époque même domiciliés dans l'Etat. Cette motion est rejetée. Les 3me, 4me, 5me sections sont adoptées.

M. Smart offre la clause suivante:

Pourtant personne n'aura droit de jouir des bienfaits de cet acte à moins d'être domicilié dans l'Etat à l'époque de sa demande.

Sur motion cette clause est adoptée.

Les règlemens étant suspendus, le dit bill passe avec son titre.

La Chambre alors prend en considération les bills du Sénat:

Acte pour venir au secours de S. W. Dorsey.

Acte pour venir au secours de H. O. McEnery, register au bureau des terres à Monroe.

Les règlemens sont suspendus et la Chambre concourt aux dits bills.

La Chambre prend alors en considération un acte pour pourvoir à une taxe convenable pour les frais des shérifs et des greffiers, bill substitué au bill du Sénat intitulé:

Acte pour pourvoir à une taxe convenable pour les frais des shérifs et des greffiers.

Sur motion les règlemens sont suspendus et le dit substitut est adopté.

Sur motion la Chambre s'ajourne jusqu'à 9 heures demain.

On verra par nos colonnes d'avis que la société Ibérienne de Bienfaisance offre une récompense de $300 à la personne qui fera découvrir les assassins de M. J. Carrera, le [illegible] assassiné le 1er avril courant, au moment où il revenait du marché. M. Crespo était membre de la Société Ibérienne de Bienfaisance et c'était fait estimer de ceux qui le connaissaient par sa probité et sa bonne conduite. La Société dont il faisait partie, s'est imposé de devoir de concourir à la justice les [illegible] coupables de ce crime horrible, offre la récompense ci-dessus à ceux qui pourront les faire découvrir.

**$300 DE RECOMPENSE.**

*Société Ibérienne de Bienfaisance Mutuelle.*

Dans la séance du 5 courant, il a été résolu que la récompense susdite de $300 piastres serait donnée à la personne qui arrêtera ou fera arrêter l'assassin ou les assassins de feu Don José CRESPO, qui a été assassiné le 1er du courant.
Nlle Orléans 5 avril 1852
Par ordre du président.
Ino. DE FUENTES, secrétaire.

**$300 Recompensa.**
SOCIEDAD IBERICA DE BENEFICENCIA MUTUA.

En sesion del 5 corriente fue resuelto, que la recompensa de $300 pesos se dara a la persona que prenda o haga prender al asesino o asesinos de D. JOSE CRESPO, que fue asesinado el 1o del corriente.
Nueva Orleans, abril 5 de 1852
De orden del presidente
Ino. DE FUENTES, secretario.
6 av

**Banque de la Louisiane.**
Nouvelle Orléans, 6 avril 1852.
CETTE Banque sera fermée le Vendredi Saint, 9 du courant. Les billets dus ce jour seront payables le jour précédent.
R. M. DAVIS, Caissier.
7av

**BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE**
6 avril 1852.
CETTE banque sera fermée vendredi prochain 9 du courant. Les billets échéant ce jour, seront payables le jour précédent, qui sera aussi jour d'offres pour l'escompte de samedi 10 avril.
RICHARD [illegible], Caissier.
6av

**Branche Banque de l'Etat de la Louisiane.**
6 avril 1852
CETTE banque sera fermée vendredi prochain, 9 du courant Vendredi Saint. Les billets échéant ce jour sont payables le jour précédent, lequel jour la Direction s'assemblera pour l'escompte. Les offres d'escompte doivent être faites le mercredi 7 du courant.
R. J. PALFREY, Caissier.
6av

**CONSULAT DE FRANCE.**
**AVIS MENSUEL—AVRIL 1852.**

SONT invités à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

| | |
|---|---|
| Aliquot Mlle | Lévêque Léonard |
| Babacou Pierre | Lasserre de la famille |
| Bourre Marc | Leblanc Pierre D. & Alexandre |
| Bonela Antoine | Marc |
| Castera Jean | Macdonnal Joseph |
| Chapes Paul Emile | Nanty Frères, de |
| Cartelier | Pabon Silvain |
| Corbaud Samuel Luc | Petit Jean Adrien |
| Delande Eugène Alfred | Roche |
| Dorteu Alexandre Henri | Tudor Samuel Rogers |
| Feuillet Jean Hippolyte | Thill Jean |
| Gerard Jean Baptiste Auguste | Unswoth Henry |
| Girardet Jules | Vayral (les époux) |
| Hennard Marguerite Mlle | With John |
| Legnant George | Wiggishof Claricelosephe |
| Letrot A. F. | |

La Chancellerie du Consulat de France, située rue Royale, No 102, entre St-Louis et Conti, est ouverte tous les jours, de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi. 7av

UNE demoiselle française, brevetée capable d'enseigner le français et de faire un cours dans cette langue, désire se placer comme institutrice soit dans une famille ou dans un pensionnat; elle est munie des meilleures recommandations. Elle enseignera aussi les divers ouvrages de main.
S'adresser au bureau de cette feuille. 7 av—2t

DEMANDE—Une nourrice bonne et [illegible] [illegible] pour un enfant. S'adresser par écrit à [illegible] [illegible]. 7 av

AVIS—[illegible] le renouvellement du certificat [illegible] [illegible] [illegible]. 7 av 6

**$5 de Récompense.**

CINQ PIASTRES de récompense seront données à la personne qui ramènera au soussigné un CHIEN de race Terre-Neuve, ayant le poil noir, le bas du ventre blanc, le bout du col blanc, la queue noire et blanche, et répondant au nom de Milord. Le dit chien manque depuis le 5 courant.
M. BARNETT Jr.,
7av—3f rue du Quartier, no 213

**ORLEANS HIGH SCHOOL,**
*Rue de l'Esplanade, Nos 58 et 59.*
**ERASTUS EVERETT, A. M.,**
PRINCIPAL ET PROPRIETAIRE.

LE directeur de cette institution dont la réputation est déjà faite depuis longtemps, a l'honneur d'informer les familles, que son établissement a été organisé sur un plan qui ne laisse rien à désirer. Jamais il n'a été mieux en mesure d'offrir à ses élèves une instruction solide, dans toutes les branches de connaissances qu'il doivent mettre en pratique dans le monde.

N. B.—Une classe élémentaire est sous la surveillance immédiate du principal. 6av

**Occasion extraordinaire.**

LES soussignés ont reçu par le steamer Georgia une grande quantité de marchandises de saison, achetées à des conditions très avantageuses et qu'ils offrent à 25 pour cent de réduction réelle sur les prix actuels de la place:

Jaconats à bandes, pour garniture, 25 cts.
Do français, garantis, de 15 à 25 cts.
Organdis — de 20 à 35 cts.
Barèges nouveaux dessins, de 20 à 45 cts.
Do unis, toutes couleurs, 25 cts.
Grenadine brochée riche, 37 1/2 cts.
Percale frappée, couleurs fines, 30 cts.
Toile imprimée, 45 cts.
Gants satin, peau d'Alexandre, 75 c. la paire.
Mantelets mousseline, broderie française, de $5 à $12.
Mantelets taffetas, nouveaux, à $6 50.
Basquines et Lola-Montès en mousseline.
Pointes et châles dentelle.
300 pièces Toile par 30 yardes, à $6 la pièce.
300 douzaines Serviettes par $1 à $1 75 la douzaine.
Toile à draps garantie, à 75 cts la yarde.
Damas double pour nappes 10/4, à 65 cts.
Brin fil: rés fin, 95 yardes, $3 50.
Tous ces articles et les autres en magasin seront vendus avec pleine garantie par
P. & E. REILLY & Co.,
7 av. Encoig. Royale et Canal.

**FRANCIS FABRE & Co.**
MAGASIN DE LINGE FAIT DE MODE.
*29, rue des Magasins.*

NOUS appelons l'attention de nos amis et le public à notre assortiment de choix de Marchandises de Printemps et d'Eté, consistant en marchandises sèches en tout genre, que nous offrons à des conditions libérales. 7 av

**Chemises, Chemises.**

LES soussignés informent leurs amis qu'ils viennent de recevoir un assortiment complet de Chemises en toile et coton, qui ne peuvent être surpassées tant pour la qualité que pour la manière dont elles sont faites.
FRANCIS FABRE & CO.,
7 av 29, Magasins.

EN débarquement du navire Elisabeth, du Havre, à vendre par le soussigné—
300 fromages de Hollande;
30 meules Gruyère 1re qualité;
25 do Pâte grasse, à vendre par
JEAN FISSE,
7av Encoignure St Pierre et Royale

AMANDES sans coques, [illegible] en débarquement du navire [illegible], de New York, à vendre par B VALLS, 23, Magasins. 7av

DIX [illegible] à vendre par B VALLS, 23, Magasins.

VIN de première qualité, en débarquement du brick [illegible], à vendre par B VALLS, 23 Magasins.

CHAMPAGNE; EAU DE VIE; [illegible]; BAMBOCHE— [illegible]; à vendre par E J HART & CO, 73, Tchoupitoulas. 3av

## COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI SOIR, 7 AVRIL.

COTON—La demande a été bonne aujourd'hui et 2500 balles ont été prises à des prix fermes; middling, de 7 1/2 à 7 3/4 cts good middling, de 7 3/4 à 8 cts la liv.

TABAC—Environ 250 boucauts ont trouvé acheteurs de 8 1/4 à 8 cts la liv.

SUCRE—Première qualité en demande, et 300 boucauts ont été vendus à des prix pleins. [illegible] 4 à 4 1/2 cts la livre.

MELASSE—Rare, et les ventes ont été limitées à 400 barils de 25 à 26 cts le gallon pour supérieure fermentée à ch dx récolte.

FARINE—Cet article est languissant et à peine 1000 barils ont été pris en lots de $3 à $3 87 1/2 pour Ohio, et $4 le baril pour St-Louis.

MAIS & AVOINE—Le mais a été tenu, et les ventes ont été de 6000 sacs de 45 à 47 cts le boisseau. Avoine, St-Louis ferme de 34 à 35 cts le boisseau.

PORC—Marché ferme, ventes 300 barils mess à $17 50 cts le baril.

GRAISSE—Cet article continue à hausser; ventes 300 barils et tierçons de 9 1/4 à 9 1/2 cts la liv. pour n° 1, et 9 cts pour prime; 200 barillets choix à 9 3/4 cts.

LARD FUME—Actif et en hausse; les ventes ont été 400 barriques 9 1/2 à 10 cts pour côtes et 11 cts côtes mess; 7 1/2 cts la liv. pour épaules.

CAFE—Ventes 500 sacs Rio de 9 1/2 à 9 3/4 cts la livre pour vieux et nouveau.

WHISKEY—300 barils ont été disposés à 17 cts le gallon pour rectifié, et 17 1/2 pour brut.

CHANGE—Les traites sur les villes de l'Union sont en bonne demande aux cours précédens. Nous cotons: Sterling, 8 1/2 à 9 1/4 prime; France, 5fr. 20 à 5fr. 22 1/2; Traites sur New-York, à 60 jours, 1 1/2 à 1 1/4 pour cent d'escompte; A vue, 1/2 pour cent d'escompte à pair.

FRET—Nous connaissons de nouveaux engagements, les derniers que nous avons déjà notés étaient à 15/32 pour Liverpool.

**Bottes et Souliers.**

500 caisses en débarquement des navires Coquimbo, Greenwich et Emma Lincoln, de Boston, consistant en un bel assortiment de Bottes et Souliers pour dames, hommes, jeunes gens et enfans, à vendre à bon marché par
JOHN M GOULD & Co.
7av 8, Magasins

**Chapeaux—Chapeaux.**

RECEMMENT reçus par le steamer Georgia et le navire Sultana:
Un magnifique assortiment de feutres blancs, panamas, leghorn, &c, à vendre par
JOHN M GOULD & Co.
7av

CHANGE SUR LONDRES—A vendre par
LANATA, GANDOLFO & Co,
7av 9 & 10, Jefferson

CHANGE SUR GENES—A vendre par
LANATA, GANDOLFO & Co.
7av 9 & 10, Jefferson

CHANGE SUR PARIS—A vendre par
LANATA, GANDOLFO & Co,
7av 9 & 10, Jefferson

EN débarquement 100 barriques vin rouge bon ordinaire;
100 caisses fruits à l'eau de vie,
100 do cerises do
200 do vin blanc, à vendre par
LANATA, GANDOLFO & Co
7av 9 & 10, Jefferson

AVENDRE—300 poids marbre blanc d'Italie;
50 douz chapeaux de paille simples et doubles;
50 livres anis à vendre,
50 douzaines éventails [illegible],
200 caisses vin muscat, 50 1/2 cognac, à vendre par
LANATA, GANDOLFO & Co
7av 9 & 10, Jefferson

**H. De Goer & Riffard,**
*Agents pour les Couvertures célèbres de Z. Grenier,*

ONT l'honneur d'informer messieurs les Habitants et Négocians, qu'ils auront constamment en mains à partir de ce jour un assortiment complet des couvertures à nègres 1re qualité, blanches, bleues, rouges et grises.
Conditions raisonnables. 7av

CHAPEAUX en Castor gris—2 caisses assorties supérieures, à vendre au-dessous du prix coûtant par H. DE GOER & RIFFARD
7av

BAREGES grande Nouveauté—2 caisses Barèges imprimés, reçus par le Georgia, à vendre par
H. DE GOER & RIFFARD
7av

MAQUEREAUX—Nos 1 et 2 de toutes grandeurs, à vendre par CONVERSE & Co.,
7av 97, Tchoupitoulas

CHAMPAGNE CIDRE—100 caisses en quarts et pintes, à vendre par CONVERSE & Co.
7av 97, Tchoupitoulas

WHISKEY MONONGAHELA—125 barils, une partie très vieux, à vendre par
CONVERSE & Co.
7av 97, Tchoupitoulas

CORNICHONS & CATSUPS—125 caisses de différentes marques à vendre par
CONVERSE & Co.
6av 97, Tchoupitoulas

RIZ—50 tierces prime Caroline, à vendre par
CONVERSE & Co
6av 97, Tchoupitoulas

FARINE de Maïs et Hominy—en sacs et barils à vendre par
CONVERSE & Co.
7av 97, Tchoupitoulas

POMMES—[illegible] sacs, 20 barillets à vendre par
CONVERSE & Co.
7av 97, Tchoupitoulas

MARCHANDISES—en Mousseline et Toile pour le marché mexicain—Reçu par les derniers arrivages de Liverpool:
17 caisses 4/4 platillas fil,
10 " 7/8 britanniques fil
10 " 7/8 crees à la Morlaix,
2 " estopillas;
20 " 9/8 lawns et mousseline imprimée
2 balles toile de Russie;
12 " 3/4 [illegible] en couleur assorties;
10 " flanelle et bayettes imprimées
10 caisses mouchoirs rouges de Turquie et Vérone
10 balles 4/4 impériales.
10 conditions libérales.
O. K. GRAHAM
7av—12f 96, Gravier

HUILE DE LIN—4 barils crue et cuite, en magasin et à vendre par
W F VREDENBURGH & Co.
7av 29, Vieille Levée

SAVON—400 caisses à mon Eagle et Hill à vendre par W F VREDENBURGH & Co.
7av 29, Vieille Levée

VITRES—300 caisses Waterford assorties de 8 et 10 à 24 et 30. Aussi, vitres françaises en couleur, à vendre par W F VREDENBURGH & Co,
7av 29, Vieille Levée

VINS—300 caisses vin de Bordeaux blanc et rouge, 300 do do, do
A vendre par W F VREDENBURGH & Co,
7av 29, Vieille Levée

CHANDELLES—100 caisses Judd's patentées blanc et en couleur, 200 do imitation blanc de baleine, à vendre par
W F VREDENBURGH & Co
7av 29, Vieille Levée

AVIS—La société qui existait entre les soussignés, est aujourd'hui dissoute d'un commun accord.
F. MASSON
D. TROSCLAIR
Nlle Orléans 5 avril 6 av—3f

ON demande DEUX BONNES MODISTES, ainsi qu'une dame de comptoir parlant français et anglais. S'adresser au No 12, rue de Chartres.
6 av—3

**Avis d'Election.**

*Pour la Deuxième Justice de paix pour la paroisse d'Orléans, pour remplir la vacance occasionnée par la résignation de l'honorable J. L. Winter.*

EN vertu d'un writ d'élection à moi adressé par Son Excellence Joseph Walker, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, une ELECTION sera tenue le lundi 19me jour d'avril 1852, pour la Deuxième Justice de Paix, dans le Troisième District Représentatif de la paroisse d'Orléans, cette partie de Commission, approuvé le 23 de février 1852, le Troisième Ward de la ville de la Nlle Orléans, ou voisins quartiers, résidant entre les rues Julia et du Canal et pour le fleuve jusqu'au lac (le dit troisième Ward), sont par le présent notifiés que le scrutin sera ouvert le jour susdit, depuis neuf heures A. M. jusqu'à 6 heures P. M. aux endroits qui seront désignés, et sous la surveillance des commissaires et des greffiers qui seront nommés par le Conseil des Aldermen de la ville de la Nouvelle-Orléans.
Bureau du Shérif de la paroisse d'Orléans 3 avril 1852.
JAS. P. FREEBT [illegible]

**Billet perdu.**

PERDU hier soir un billet de la somme de SEPT CENT SOIXANTE-SIX PIASTRES, souscrit par Prosper Trouard, à l'ordre de M. Louis Ranson et non endossé par lui, daté du 1er janvier 1852 et payable à un an de date. Le public est prévenu de ne pas escompter le dit billet, ni l'accepter comme de l'argent, en aucune façon, le paiement en ayant été arrêté entre les mains du tireur.
Nlle-Orléans, 4 avril 1852.
LOUIS RANSON,
5 av—3f St Jean Baptiste.

M. GIRAUD & al. FARNET, annoncent qu'ils se sont mis pour quelques jours de la Nlle-Orléans ont fait leur procuration à M. CH. HONOLD, par acte passé devant M. Th. Guyol, notaire, le 1er avril 1852. 5 av

**Résidences d'Eté à vendre.**

DEUX grandes et belles propriétés situées sur la rive droite du fleuve, à une petite distance au-dessous d'Alger.
F. R. SOUTHMAYD,
Agence de propriétés foncières,
5av—3f 16, Commercial Place

EN débarquement du navire Caledonia, de Bordeaux:
200 paniers anisette superfine, marque Chauvet
25 caisses prunes à l'eau-de-vie;
25 do abricots do;
25 do fruits assortis do;
100 do cerises do;
20 do vin blanc; 5 balles bouchons.
A vendre par V & E MAIGNAN,
6av 85, St-Louis

VIN de Porto, marque Mt Rose—10 barils Porto, 50 caisses fruits, cerises, abricots et prunes,
5 barils marcés, 25 caisses cerises,
30 paniers bouteilles vides,
100 paniers champagne,
30 caisses vin muscat, article supérieur,
100 caisses vin St. Julien, 1844,
100 do vin ordinaire,
40 caisses sardines en boîtes, demi-boîtes, huitièmes et quarts.
10 caisses vin de Bourgogne, Romanée, vieux Cognac par damejeannes, à vendre par P. LONGIS,
5 avril 47, Vieille Levée

EN débarquement du navire Caledonia, venant de Bordeaux—46 barriques vin rouge St Estèphe médoc; 4 barriques vin haut Sauterne, à vendre par P LONGIS,
5 avril 47, Vieille Levée

VIN rouge pour famille—do barriques vin rouge, Médoc, 10 barriques do do Blanquefort, 12 do do C. Larrieu et St Julien, à vendre par P. LONGIS,
5 avril 47, Vieille Levée

CONFITURES—Un assortiment de choix, récemment reçu, à vendre par
DELVAILLE & MORENO,
5av 34 Vieille Levée

AMIDON de la Havane—Article supérieur, récemment reçu et à vendre par
DELVAILLE & MORENO,
5av 30, Vieille Levée

AMANDES sans coques—en boîtes de 25 livres, en bon ordre, à vendre par
DELVAILLE & MORENO,
5 av 30, Vieille Levée

CONSERVES—Un assortiment de choix de pâté, gelée et fruits, récemment reçu, à vendre par
DELVAILLE & MORENO,
5av 34, Vieille Levée

TABAC en feuilles, de la Havane et Cuba, qualité supérieure, pour capes et tripes, toujours en main, à vendre par DELVAILLE & MORENO,
3 av 34, Vieille Levée

CIGARETTES AT PICADURA—Des marques les plus favorites, à vendre par
DELVAILLE & MORENO,
5av 34, Vieille Levée

FRUITS A L'EAU DE VIE—50 caisses cerises, 50 caisses fruits assortis, à vendre par
JOHN CLAUZURE,
3av 168, rue Royale

EN débarquement du Manchester, [illegible] de Bordeaux: 10 caisses de [illegible] à vendre par JOHN CLAUZURE.

EN débarquement du Manchester, [illegible] 40 barriques vin rouge [illegible], à vendre par JOHN CLAUZURE, rue Royale

TRUFFES DU PERIGORD—[illegible] [illegible] en chaque, à vendre par D. TALAMON, 108, rue Royale

**Liste des Bateaux à vapeur partant aujourd'hui.**
7 avril 1852.

| | | |
|---|---|---|
| Balise | J T Doswell, Catchart | 10 h A M |
| Memphis | C E Watkins, Frost | 5 h P M |
| Opelousas | Ophelia, Gordon | 12 M |
| Apalachicola | America, McAllister | 5 h P M |
| Mobile | Mobile, Grant | 4 h P M |
| Covington | Lenore, Duncan | 10 h A M |
| Rivière Rouge | Red River, McCall | 5 h P M |
| Bayou Sara | Gipsey, Ure | 5 h P M |
| Cincinnati | United States, Ford | 5 h P M |
| St Louis | St Paul, Yore | 5 h P M |
| Rivière Alabama | Beacon, Shaw | 5 h P M |
| Ouachita | Moro Castle, Scott | 5 h P M |
| Nashville | F. Howard, Northern | 10 h A M |
| Pittsburg | J Millinger, Foster | 5 h P M |
| Nashville | Nashville, Bollenyder | 5 h P M |
| Mobile | Florida, Gibsons | 4 h P M |
| Rivière Arkansas | Marco Greenwood, Thomas | 5 h P M |
| Fort Towson | Pearl, Boardman | 5 h P M |
| Cincinnati | Alabama, Roberts | 5 h P M |
| Cincinnati | Elephant, Grenier | 5 h P M |
| Rivière Rouge | Lucy Robinson, Puckett | 5 h P M |
| Rivière Yazoo | Afton, Powell | 5 h P M |
| Attakapas | Delta, Castille | 10 h A M |

## LISTE MARITIME.

**Port de la Nouvelle-Orléans.**

**Expédiés Hier.**

Steamship Roger Williams, Gross pr Mobile
Navire Nathaniel Hooper, Reimer pr New-York
Goelette J F Bradford, Holly pr Apalachicola

**Arrivés Hier.**

Steamship Meteor, Forbes de Galveston
Steamship Yacht, Thompson, de Brazos Santiago
Steamship West Wind, Savage de San Juan
Navire Edward Everett, Gunby du Havre
Barque Millaudon, Butler de la Havane
Hamilton, Hallett de Baltimore

STEAMBOATS.

Steamboat H D Bacon, Fahr, de St Louis, avec un chargement de farine, beurre, fromage, œufs, viandes salées et autres provisions.

Steamboat Gen. Sanpp, de St Louis, avec un chargement de viandes salées, beurre, fromage et toutes sortes de provisions.

Steamboat Pride of the West, de St Louis, avec un chargement de viandes salées, fromage, sardes, tabac, porc, lard, patates, &c.

Steamboat Ange, Johnson, de Bayou Grosse Tête, avec un chargement de coton, &c.

Steamboat Gipsey, Ure, de Bayou Sara, avec un chargement de coton, sucre et mélasse.

**Montant le Fleuve:**
Navires James H Shepherd, Aleghany & Viola.

**Télégraphe d'Alger.**
Passé Sud-Ouest,
6 avril, 10 heures 11 minutes A. M.
La barque Journey, venant de Bordeaux, est arrivée.

**Memoranda.**

Baltimore, 30 mars—Arrivé, brick Nebo, Parrott; navire Lone Star, de la N-Orléans
Charleston, 2 avril—Expédiée, barque Cherokee, Getty, pr la N-Orléans

**Par voie Télégraphique.**
New-York, 1 avril—Arrivé, navire St Louis, Sumber, de la N-Orléans.

*Chargement du navire Edward Everett', venant du Havre.*

1 caisse marchandises Chez Poupon—1 colis do O. Taintom—2 do P Le cruiz—2 do Dunbar & Ibos—3 caisses fromage J & J Tardieu—60 paniers vin S Thomas—20 do H Vaston—25 do Loreille & Co—2 caisses marchandises A Drez—1 do Voight à Jeancreaud—8 do J Fournier—1 do C Gerard—1 do Froidevaux—1 do V. Fricquet—2 do J Bachelier & Co—1 do M Drez—1 do L Jeannet & Co—13 do Rathé & Poncelet—2 do F Pouts—1 do R. Turpin—26 do F Walsen—4 do J Gonche—1 do Rev E Rousselon—25 do M Levy—1 do F Moreau—2 do J H Euner—2 do J H Chancerave—1 do Goots—Marchandises à ordre.
240 passagers d'entrepont.

**GIQUEL & JAMISON,**
No 16, RUE DE CHARTRES,

RECOIVENT en ce moment d'Europe et du Nord les articles suivans, qu'ils offrent en vente à des conditions et prix très avantageux, savoir:
Robes mousseline à volants, haute nouveauté,
Mousseline Pompadour, imprimée,
Organdis et jaconats nouveautés,
Percale frappée, en couleurs,
Mousselines suisses, brodées et unies,
do damassée, à rideaux,
Barèges à volants, nouveauté,
do imprimés, de 25 à 70 cents,
Mantelets en mousseline, brodés,
Cols dentelle noire,
Dentelles Valenciennes et entre-deux,
Cols et jaconets Valenciennes, manches du do,
Cols et manches Lola Montes,
Broderies anglaises en tous genres,
Bandes en mousseline, brodées,
Entre-deux et volants, mousseline,
Barèges unis, toutes couleurs, Grenadine et tissu soie, Barège noirs, brodés, broches et unis,
Foulards pour robes, Soieries noires en tout genre, Crêpe de Paris, cravates jaconat, fantaisie, Voiles et Voilettes dentelle, Mouchoirs batiste de $1 à $30 la douzaine, Dentelle et Guipure toutes couleurs, Dentelles noires et blanches, Mulemullis et nansous, Toile coton pour taies, Bas et Chaussettes en fil et coton, Batiste pour robes; Draps, Draps toutes couleurs, Chemises de toile de Lin et Louvier, Toile à drape fil pure, Toile à torchons, Toile de 6 à 6 1/4 en fil pure, Toile de Paris et Mouchoirs, Serviettes damassé du Beauvais, Ouvré de foulards, Plateau et Bretagne, Serviettes de coton, [illegible], Lainage, Toile du Nord, satin laine, Coutil [illegible], Toile de chanvre pour jupes, Brin fil blanc et écru, Toile à rideaux et Torchons, etc., etc.
5 av

**Bottes, Souliers et Chapeaux**—172 caisses en débarquement des navires Williams, Greenwich, North Bend, et barque Sparrow. Aussi: Un grand assortiment à vendre à des conditions libérales, par J HOBBS & Co.
3av Successeurs de R. G. HOBBS, 12, Douane

CIGARRITES DE LA HAVANE—6 caisses de cigarettes de la Havane de plusieurs marques, en débarquement du brick Adams Gray de la Havane et à vendre par D. BORNIO, Jr.,
av 5 34 Gravier

CIGARES DE LA HAVANE—375,000 de toutes grandeurs et des meilleures marques, en débarquement du brick Adams Gray, à vendre par
D. BORNIO Jr. 34 rue Gravier
5 av

**744,000** CIGARES de la Havane, savoir: Regalias, Canones, Imperiales, Milanos, Panatellas, Londres, Cazadores, Trabucos, Damas, Cazadores, etc., etc., des marques les plus renommées, en magasin et à vendre par
D. BORNIO Jr., 34, Gravier

COLLES, de la Havane—40 sacs première qualité en débarquement du brick Adams Gray, et à vendre par
D. BORNIO, Jr.,
5 av 34, rue Gravier

AU magasin du soussigné, il y a toujours en vente: CIGARES de la Havane—Garantis marques véritables et des manufactures de la Havane—Un assortiment complet de toute description tels que Cabanas y Cartajal, Cabarga, Flor de Cabanas, Figaro, Upmann, Gutierrez, Washington, Sultana, Justicia, Jenny Lind, Montoro, Excelsior, Giralda, El Paseo, etc.
PRINCIPE—Directement de Puerto Principe.
CIGARETTES—Des marques les plus favorites.
SUCRE de la Havane—Blanc, brun et jaune.
J. M. CABALLERO,
36 Vieille Levée, entre Douane et Bienville
Le même assortiment de cigares se trouve aussi dans chacun des magasins du soussigné, 34, rue St Charles, entre Commune et Gravier, et 64, encoignure Royale et Douane.
3 av J. M. CABALLERO.

CIGARES de la Havane—2,000,000 véritables cigares de la Havane, marques et qualités assorties, des meilleures manufactures de la Havane, récemment reçus et à vendre par
DELVAILLE & MORENO,
5av 34, Vieille Levée

**MM. CHRIST ADAMS Jr, A. B. ROMAN, JAMES ROBB**

Seront soutenus à l'élection du 3 mai prochain comme commissaires de la Banque des Citoyens de la Louisiane, par
*Un grand nombre d'actionnaires.*

Le navire OLD ENGLAND, est maintenant en déchargement au poteau 27, 1er District. Les consignataires sont priés de retirer leurs permis dans les cinq jours, autrement leurs marchandises seront emmagasinées à leurs risques et périls.
H. V. BAXTER,
3av 25, Carondelet

Le brick ADAMS GRAY, de la Havane décharge maintenant en face du marché à la viande. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs frets sur la Levée, autrement leurs marchandises seront emmagasinées à leurs risques et frais.
JOSEPH MITCHELL,
3av 36, Poydras

**SEANCES PUBLIQUES,**
A LA SALLE D'ORLEANS.
*Première Séance, mercredi 31 mars.*
PANACEE

Ou la plus belle découverte qui se soit faite de nos jours, avec laquelle chacun peut être son médecin et son pharmacien en quelques heures d'études.

MONSIEUR DESCHAMPS vient de passer plusieurs mois à la Nouvelle-Orléans, dans le but de prouver à la population de la Louisiane par des faits irrécusables, toute l'importance de sa grande découverte.

M. DESCHAMPS ne borne pas là ses sacrifices, il veut mettre tout le monde à même de se servir de sa Panacée d'une manière efficace; à cet effet, il a publié en français un mémoire où se trouvent renfermées la recette et les prescriptions, plus une partie des applications qui ont été faites à la Nouvelle-Orléans et dans ses environs (attestations signées des personnes qui on ont reçu les bienfaits).

Des séances publiques GRATIS, seront données par M. DESCHAMPS à la salle du bal d'Orléans, rue d'Orléans, No 62, afin d'indiquer les substances végétales les plus propres à la fabrication de sa Panacée et enseigner immédiate de la confectionner, &c.

Les séances publiques seront ouvertes de 4 à 7 heures, les mardis, jeudis et vendredis.

Le lundi pour les dames.
Le mercredi, pour les habitans, propriétaires d'ateliers d'esclaves.
Le samedi, pour les malades.
Le dimanche de 11 à 2 heures, pour les artisans spécialement.

Pour s'assurer que l'on vient aux séances dans un but sérieux, personne n'y sera admis que muni du mémoire de M. Louis DESCHAMPS que chacun pourra se procurer au DEPOT de la PANACEE, chez M. Victor Hébert & Co, rue de Chartres, No 149.
Première séance le mercredi 31 mars.
29m—15f

**AVIS.**

GUSTAVE POREE. LEON GIRARD.
**POREE & GIRARD,**
**Marchands commissionnaires,**
*Importeurs de Vins, Eaux-de-vie, Liqueurs, &c. &c. &c.*
*Rue St-Louis, No 7,*
29 ms—1m près la rue Vieille-Levée

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Caledonia de Bordeaux,
144 barriques vin rouge; 16 do vin blanc; 20 demi barriques vin blanc, 100 barils do; 103 caisses absinthe Sauvejot Brenston & Co; 26 do kirsch do, do.
CHARLES CAVAROC,
31m 30, rue Bienville

**AVIS**

LE soussigné, syndic des créanciers de Léon Denis Henry, invite toutes les personnes qui doivent au dit insolvable de venir payer, et celles qui ont des réclamations contre lui de les présenter dans les dix jours, au No. 47, rue de Chartres afin de pouvoir faire une distribution convenable des fonds qu'il a entre ses mains.
Nlle-Orléans, 2 avril 1852.
3av— P. T. MICHON.

**A vendre ou à louer à bail.**

La propriété bien connue comme une résidence élégante et agréable pour une famille située dans la troisième municipalité, à deux milles seulement de distance de la cathédrale, immédiatement au-dessous des Magasins à Tabac, ayant un superbe jardin en face, avec abondance d'arbres à fruits, ainsi que nombre d'améliorations convenables. Elle mesure 220 pieds de face au fleuve, sur une profondeur de 1022 pieds, et offre une occasion favorable pour un placement avantageux.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à J. D'Aquin, sur les lieux, ou à la boulangerie de E. D'Aquin & Co., rue de la Nouvelle-Levée, No 2.
1 mo—

**Mongroises! Mongroises!**
OU BASQUES CUIRASSES.

CET article, le plus nouveau que l'on ait jamais vu, a la double qualité, quoique très léger, de représenter un objet magnifique, par un tissu cuirassé de la couleur de l'étoffe qu'on veut adapter sur ce dessus, au mieux. Il offre en outre une économie d'étoffe très souvent difficile à trouver.

L'article en question a été dédié par le fabricant hongrois à Mme Kossuth.
Prix 30 cts chez P. LAROUSSINI & Co, Maison Rouge, sur la Levée,
22 ms—6f et encoignure Bienville et Poydras

**Agence de la Compagnie d'Assurance du Soleil**

A dater du premier jour du mois prochain, cette Compagnie n'assurera plus contre l'incendie hors de la ville. I. MATTHEWS,
25ms Agent.

A VENDRE pour cause de départ, une GROCERIE bien achalandée, située à l'encoignure St Antoine et Amour. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. 27 mars

LES soussignés ayant acheté l'intérêt de M. J. S. Bach dans la maison ci-devant connue sous la raison de M. BARNETT & Co comme par le passé, au No 9, rue des Magasins, Nlle Orléans, jusqu'au 1er novembre prochain à quelle époque ils transporteront leur magasin au 2, rue [illegible] leurs portes plus loin, et continueront leur magasin actuel, et HERSFIELD & BARNETT, 45 Dey Street, New York, où nous offrirons un grand assortiment de marchandises convenable pour les marchés du sud.
M. BARNETT,
Nlle-Orléans, 1e mars 1852. H. HIRSFIELD.
19ms—1m.

Ayant été nommés agents des commissaires métallique [illegible] de LOUIS LARGLET, de St Louis Mo., nous appelons l'attention du public sur les dits coffres [illegible] en magasin amples et varié. QUEYROUSE & LANGSDORF,
26ms—6m 13 & 15, St Louis

**PAILLASSONS.**
**Vingt-deux cents et demi la yarde.**

NOUS avons en magasin, et nous recevons constamment des principales manufactures des Indes Orientales, des PAILLASSONS, tels que Canques, Monkiug, etc., aux prix réduits de vingt-deux cents et demi la yarde. Il reste quelques pièces des célèbres paillassons cachemire Blanc.
F. MALLARD & Co.
30ms Magasin de meubles de fantaisie 67 Royale

**Dissolution de Société.**

LA société existant autrefois sous la raison commerciale de Bach, Barnett & Co, de cette ville, et Hersfeld, Bach et Barnett, de New-York, a été dissoute ce jour d'un commun accord. Toutes dettes qui leur sont dues seront reçues par M. Barnett & Co, de la Nouvelle-Orléans, ou Hersfeld et Barnett, New York qui sont autorisés à régler les affaires et à signer le nom de l'ancienne maison en liquidation.
M. BARNETT,
H. HIRSFIELD,
19ms—1m J. L. BACK.

EN magasin et à vendre par les soussignés:—
**Vins rouges en barriques:**
25 barriques vin rouge St Julien, Margaux, St-Estèphe
25 do do Montferrand, St Emilion;
30 do do Médoc;
10 do do Derne Margaux;
6 do do Médoc très supérieur pour famille;
10 do do do excellente qualité pour familles;
20 do do do très bons pour familles;

**Vin blanc en demi barriques:**
25 demi barriques vin blanc Haut Sauterne qualité supérieure.

**Vins rouge et blanc en caisses:**
300 caisses vin rouge St-Julien;
50 do do do qualité supérieure,
20 do do do demi bouteilles do do,
20 do do do haute marque do,
10 do do do do,
20 do do Ch. Margaux;
10 do do vin blanc Haut Sauterne
6 do do do demi bouteilles,
10 do do Haut Barsac do,
8 do do Ch. Yquem do,

**Eaux de vie:**
8 quarts pipes eau de vie Js. Brunessy,
5 demi do do Pinet, Castillon
10 quarts do do J. J. Dupuy,
25 do do do A. Camus,
12 octaves do do do;

**Champagne:**
30 paniers champagne extra;
10 do do demi bouteilles extra,

**Guignolet:**
15 caisses guignolet supérieur.
POREE & GIRARD,
20 ms—8 No 7 rue St-Louis

**Une HABITATION** *établie en sucrerie sera vendue à l'encan sur les lieux le 3 mai prochain, située sur le Bayou Lafourche, paroisse Assomption, à environ 22 milles de Donaldsonville, et 100 de la Nlle-Orléans.*

LA terre est de la contenance de 1400 arpents plus ou moins, et peut être divisée à la convenance des acheteurs. La récolte est en bon état de culture et susceptible de produire cette année 300 boucauts de sucre.

Les bâtisses sont neuves sucrerie en briques, machine à vapeur, &c., &c, et dépendances et maison de résidence.

**AUSSI:**

Un lot de 30 nègres de choix.
Les mulets, chevaux, bœufs, &c., les instruments aratoires et provisions.
La terre est de première qualité, de terre haute et à l'abri des inondations.

*Conditions pour la Terre:*

L'acquéreur assumera un emprunt sur actions, sur 621 actions de la Banque des Citoyens de $18,000, renouvelable selon les termes de la charte; plus, une hypothèque de $10,000 payable en février et mars 1853, et la balance payable un quart comptant, et les trois autres quarts—deux, trois, et quatre ans de crédit, avec hypothèque spéciale.

*Conditions pour les nègres et autres propriétés:*

Un cinquième comptant et la balance à un, deux et trois ans de crédit, pour des billets endossés à satisfaction.

La vente est faite pour clore une société, et sera positive.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à J. C. DELAVIGNE, sur les lieux, ou à la Nlle-Orléans.
31mo—td

**Poudre de charbon végétal médicinal**
**DU DOCTEUR BELLOC,**
APPROUVEE PAR L'ACADEMIE DE MEDECINE.

Le rapport fait à l'Académie constate que cette poudre guérit les maladies nerveuses de l'estomac et des intestins, et qu'elle facilite la digestion.

Quelques douzaines dernièrement reçues et à vendre par R. E. MOUGIN, pharmacien, Encoignure Dauphine et Douane.

AUSSI:
Huile de foie de morue de Rushton, Clark & Co.
do do do de Ch. Accault, à Paris
do do do blanche, blonde, brune et noire, de Terre-Neuve.
Eau de Seltz VERITABLE, en demi-cruchons.
Poudres de seidlitz et de soda.
Vinaigre Benzoïque, pour les éruptions de la peau.
Salsepareilles de Sands, J. Townsend, S. P. Townsend, Bull et autres.
Quelques livres Vanille, première qualité.
Capsules gélatineuses à l'huile de ricin.
do do à l'huile de foie de morue,
do do au baume de copahu.
Copahu ferrugineux du docteur Clark.
Verres gradués pour cuillerées, pour régulariser les doses des médicamens prescrits aux malades.
Eau de Seltz artificielle.
Eau de Seidlitz à tous les degrés.
Limonade gazeuse et purgative, au citrate de magnésie, &c. &c. &c., à vendre par
E. E. MOUGIN, pharmacien,
6 av Encoignure Dauphine et Douane.

**HUILE IODEE**
*Nouvelle Préparation.*

ON trouvera constamment à la pharmacie de C. ROBIN, encoignure des rues Orléans et Villeré, cette huile, qui au rapport de l'Académie de Médecine, de Paris, est un médicament présentant beaucoup d'avantages sur l'Huile de Foie de Morue.

Aussi: Teinture et Sirop de Matonin ou navet sauvage (Arum triphyllum). 31 ms

**GRAND CHOIX DE PIANOS**
**Au prix coûtant pour cause de Liquidation.**
**A. PERIER,**
*Rue Royale 120, entre St-Philippe et Ursulines.*

UN magnifique assortiment de pianos des fabriques de Pleyel et Erard, système et crampon en fer, breveté.

Pianos picolos en palissandre, de 6 3/4 octaves à 7 octaves, à $200, $225 et $250
Pianos Pleyel et Erard, grand format, à $500, $550 et $600.

A. Perier, sur le point de partir pour France et le Nord, prévient ses clients qu'il se chargera de toutes les commissions de Pianos Pleyel et Erard qui lui seront confiées.

Orgues Harmoniums à trois registres, à vendre de $100 à $150.

Pianos à queue, sur lesquels quelqu'un qui ne soit pas musicien peut exécuter, dans une seule leçon, tous les airs de polkas, mazurkas, etc. Les pianos peuvent être [illegible] [illegible] [illegible].

**80** BARRIQUES vin vieux pour famille,
do " "
X. LAMBERT,
3ms 69, Magasins

VINS—300 caisses bon vin rouge,
100 caisses vieux, Château Lafitte et [illegible],
A vendre par X. LAMBERT.

MARSALA—[illegible] en magasin, à vendre par E J HART & Co, 73 Tchoupitoulas

VIN EN CAISSE—107 caisses vin rouge St Estèphe Médoc, en débarquement du navire Adria de Bordeaux, à vendre par
CAVELIER & MAXENT,
169, rue Royale

VIN BLANC—100 barils Haut Sauterne,
20 barriques do do,
En débarquement du navire Amerika, venant de Bordeaux, à vendre par
X. LAMBERT,
16m—15t No. 69, rue des Magasins.

A LOUER—Un beau bureau sur le devant. Possession en sera donnée le 1er du mois prochain. S'adresser au No 36, rue Poydras 27 ms

LES soussignés ont formé une société sous la raison de F. HENRY & ARROYO, pour les affaires de groceries, au No. 14, rue Bienville, d'après acte passé pardevant Théo. Guyol, notaire public en cette ville.
F. HENRY,
26 janv—2m FELIX ARROYO.

**MARCHANDISES DE SAISON.**

LES soussignés viennent de recevoir les marchandises suivantes qu'ils vendront à des prix excessivement bas:

Mousselines et organdies imprimées; brillants couleur, Jaconat à bandes, haute nouveauté,
Batiste d'Ecosse et jaconat anglais,
Doublés à carreaux et à raies,
Barège uni et imprimé; Barège chiné laine,
Barège soie uni et à carreaux; Toile du Nord,
Mousseline suisse unie et brochée,
Mousseline de l'Inde, mull-mull,
Jaconat et nansou blancs,
Mousseline à raies et à carreaux (pour blouse)
Percale brochée, dito unie,
Mousseline à meubles, à carreaux, brochée, " " riche,
Ginga fil, brodé,
Toile d'Irlande de $5, 00 à $25 00 la pièce,
Toile de Paris de toute qualité,
Toile bretonne 4/4, 6/4, 12/4,
Toile anglaise de 4/4, 5/4, 10/4, 12/4, 14/4,
Bretagne; Brin fil à carreaux,
Mérinos français, uni et façonné,
Bas et chaussons anglais,
Mouchoirs batiste,
Eventails riches &c., &c., &c.
BILLIEUX & REGGIO,
26 fev 34, Bourbon

ON demande trois journalistes. S'adresser au No 165, rue Condé. 30ms—6t

EN débarquement du navire Amerika, venant de Bordeaux:
50 caisses abricots à l'eau de vie Pl Clément & Co;
75 do prunes do do do
75 do poires do do do
175 do de 12 cocochons eau de fleurs d'oranger,
100 do de 12 demi-bouteilles à coté do
A vendre par A. CARRIERE,
21ms 26, Vieille Levée

**Tapis à des prix réduits pour de comptant.**

UN grand assortiment de tapis de velours et Bruxelles, Ingrain, Vénitien, etc.
**Paillassons et Tapis toile cirée.**

600 rouleaux de paillassons blancs et en couleur, récemment reçus. Aussi: tapis en toile cirée de 3 à 24 pieds de large, beau modèle, embrasque de fenêtre, tapis en crin, couvertures de tables et de pianos, tapis d'escalier etc., à vendre au plus bas prix du marché. A. BROUSSEAU & Co.
29ms 23, Chartres

## MATCHES.

LES ALLUMETTES de L. A. Guillaumin, rue de Cirque, No 134 et celles de M. Lacour, de New-York, à vendre par
J. R. LANG, No 133, rue de Chartres

MUSCAT—300 caisses de la marque Robfort; et 50 caisses d'une qualité supérieure, en magasin et à vendre par
D TALAMON,
108—108, rue Royale

VERMOUTH—Des marques L. Noilly Prat & Co et Gautier, en magasin et à vendre par
D TALAMON,
108—108, rue Royale

[illegible] de vin [illegible] [illegible] NUMA LACOSTE, 147, rue Royale

CAFE DE JOURS—100 [illegible] Anglaises et espagnoles, [illegible] et qualités, à vendre par E J HART & Co., 73 Tchoupitoulas

**Banque des Citoyens de la Louisiane.**
25 mars 1852.

LES actionnaires sont invités à se présenter à la Banque en personne ou par leurs fondés de pouvoir pour voter par écrit pour ou contre l'acceptation d'un acte intitulé "Acte pour venir au secours de la Banque des Citoyens," passé par la législature de cet Etat, le 10 mars 1852. Les votes seront reçus et enregistrés à partir de ce jour de 11 heures à 2 heures jusqu'au 30 avril prochain.
Par ordre de la Direction,
25ms EUG. ROUSSEAU, Caissier.

**Banque des Citoyens de la Louisiane.**
25 mars 1852.

UNE assemblée des actionnaires aura lieu au local de la Banque, lundi 3 mai prochain, de 10 heures à 2 heures, pour procéder à l'élection de trois commissaires conformément à la 3me section d'un acte intitulé: "Acte pour venir au secours de la Banque des Citoyens, adopté le 10 mars 1852. Les actionnaires sont invités à participer à la dite élection en personne ou par procuration.
Par ordre, EUG ROUSSEAU.
25 ms Caissier

**Fillmore Rangers' Reveille.**
*Liqueur superfine—Par J. F. B.*

LE Fillmore Rangers' Reveille est une nouvelle liqueur composée par J. F. B. et qui a un goût fin et délicat. Elle se vend à la bouteille, à la douzaine ou au gallon. Les familles et propriétaires d'hôtels sont invités à en faire l'essai. Le dépôt est établi chez J. V. BARRETT,
No. 54, Vieille-Levée, entre St-Louis et Conti.
1er av—3tf

**A. STURZENEGGER & ETERNOD,**
**44, BIENVILLE—encoignure Chartres,**

VIENNENT de recevoir par les navires Chesapeake et Middlesex—un assortiment complet de: Chapeaux de paille pour dames et enfans,
Tricots de paille et crin, éventails,
Gants de soie, filets et égyptien,
Barège pure laine, et soie imprimée, et unie,
Barège pour voiles,
Grenadines, Brillantines, Florence,
Batiste écossaise,
Robes jaconat français, à bandes,
Jaconat et mousseline imprimée,
Rubans taffetas soie,
Ombrelles et parapluies de soie,
20 caisses de Ginghams et 8 caisses mouchoirs Bayonne,
Eau de Cologne, cigares, au prix des manufactures. 25 mars

**A vendre pour cause de départ.**

LE soussigné informe messieurs les confiseurs, pharmaciens, restaurateurs et les personnes qui tiennent hôtel, qu'il vend à prix du comptant les objets suivants: accessoires, [illegible], alambics et ustensiles de cuisine. Il prie les personnes qui lui doivent de régler le plus tôt possible, et ceux à qui il doit, de présenter leurs comptes.

Il vendra aussi le fond de son établissement, contenant en outils etc. Si d'ici au 1er mai il n'a pas vendu à l'amiable, il vendra à l'encan.
J. B. DUCRET, chaudronnier,
rue St-Louis, No 14, entre Levée et Chartres
19ms—1m

**RAFFLE.**

Le célèbre cheval ambleur, Silver Tail, qui a battu Kossuth et George Winon, à Nashville, Tennessee, à une Course de 2 milles, parcourus en 2 m. 20.

**Sera Raffle**

Le 10 avril prochain, à 5 heures du soir, à la BOURSE ST LOUIS.

Si tous les billets ne sont pas placés à cette époque, l'argent sera remboursé contre la remise du billet.

Le cheval peut être visité à l'étable de P. Van Kooten, encoignure St-Louis et Bourbon.

Soixante billets à $10 chaque. On peut s'en procurer au bureau de l'Hôtel St-Louis.
10m—

BOUTEILLES françaises—25 paniers bouteilles françaises en débarquement du navire Amelia et à vendre par PIERRE POITZ,
1 av 33 Douane

**12** caisses toile d'Irlande,
3 caisses coutil blanc,
1 caisse toile de Paris en 1/2 pièces,
6 caisses mouchoirs batiste.
14 caisses chemises dessous coton, en débarquement du navire Surrey, de Liverpool, à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
1er av 24, Douane

**20** barriques vin rouge en débarquement du navire Caledonia, de Bordeaux, à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
1er av 24, rue de la Douane.

SALSEPAREILLE—50 balles, en débarquement de la goelette Oregon, de Tampico, à vendre par
1er av B. VALLS, 23 Magasins

POIVRE—300 sacs sous les clefs de la Douane, à vendre par E J HART & CO.,
1er av 79, Tchoupitoulas

CHAPEAUX de paille d'Italie—7 caisses chapeaux de paille d'Italie, assortis, à vendre par JOSEPH LANATA,
1 av 11 et 12 Jefferson

BERGASSE—45 barriques vin rouge Bergasse, à vendre par JOSEPH LANATA,
2 av No 11 Jefferson, No 12, Toulouse

CHAMPAGNE—30 paniers de douze bouteilles Sillery grand mousseux, Krug & Co,
30 paniers de vingt-quatre demi bouteilles Sillery grand mousseux, Krug & Co, reçus par le navire Manchester, à vendre par FERBOS FRERES,
3av encoignure Royale et Dumaine, 247 et 249

EN magasin et à vendre par le soussigné—20 1/4 Cognac diverses marques, 15 1/2 do, 10 do marque Leroq 4 do, très vieux pour familles, à vendre par PAUL LACROIX,
3 av rue Toulouse No 13

EN magasin et à vendre par le soussigné—20 boucauts sucre qualité en sacs de 5 lbs, à vendre par PAUL LACROIX,
3 av 13 Toulouse

CALEDONIA de Bordeaux—
22 quarts eau de vie St George,
20 barils do do
40 caisses claret St Estèphe,
54 barils vin blanc Sauterne, à vendre par
THOMAS PINET & Co.
1er 27, Conti

AMELIA du Havre—100 paniers bouteilles vides, à vendre par THOMAS PINET & Co.
3av 27, Conti

CERISES et fruits à l'eau de vie:
100 caisses cerises à l'eau de vie,
75 do abricots do,
50 do prunes do,
25 do poires do,
60 do fruits do assortis, à vendre par NUMA LACOSTE,
147, rue Royale

PATES DE FOIES—25 caisses de douze pâtés, à vendre par NUMA LACOSTE.
3av 147, rue Royale

VIN EN CAISSES—400 caisses vin rouge St-Julien et St-Estèphe, en débarquement du navire Rodina, à vendre par NUMA LACOSTE.
3av 147, rue Royale

HUILE D'OLIVE—150 paniers huile en grandes bouteilles, véritable Plagniol, à vendre par
NUMA LACOSTE.
3av 147, rue Royale

BOUTEILLES VIDES—150 paniers bouteilles vides, à vendre par NUMA LACOSTE.
147 rue Royale

EN débarquement du navire Aurora, du Havre—5 barils [illegible] de Lyon, à vendre par
NUMA LACOSTE.
147 rue Royale

EN débarquement du navire Caledonia, venant de Bordeaux:
40 barriques vin rouge St Emilion,
40 do do Cote de Florac,
64 caisses cerises à l'eau de vie,
30 do abricots do
A vendre par NUMA LACOSTE,
3 av 147, rue Royale

**400** Cent. boites bourbons, 4/4
300 pièces do rouges, 4/4
100 do do blanches, 4/4
1/2 do do rouges 5/4
225 do do blanches, 6/4
275 do do rouges, 6/4
A vendre par GIQUEL & JAMISON,
2 av 16, Chartres

EN débarquement du navire Caledonia, de Bordeaux.
4 quarts cognac "Aulde" 1re preuve.
5 do do "Leonard" 2me preuve.
2 demi pipes do 1re preuve.
4 quarts cognac 1re preuve.
5 huitièmes do do 1re preuve.
A vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF,
3 av 13 et 15, rue St-Louis.

EN magasin et par le soussigné—10 barriques vin sauterne blanc, 20 tierçons do
PAUL LACROIX,
3av 13 rue Toulouse.

EN magasin et à vendre par le soussigné—30 caisses fruits assortis à l'eau de vie; 70 do prunes do; 75 do abricots, 30 do poires; 20 do pêches; 10 do mirabelles 100 do cerises
A vendre par PAUL LACROIX,
3av 13, Toulouse

ATTENDU par le navire Kaloy, venant de Bordeaux:
100 barriques vin rouge bon ordinaire;
20 do vin blanc Haut Sauterne;
50 demi-barriques do;
10 caisses absinthe Sauvejot & Brenston
A vendre par PAUL LACROIX,
3av 13, Toulouse

EN magasin et à vendre par le soussigné—200 barriques vin rouge bon ordinaire; à vendre par
PAUL LACROIX,
3av 13, Toulouse

EN magasin, et à vendre par le soussigné—
25 barriques vin St Julien vieux 1846;
16 do St-Julien très vieux;
8 do Château Margaux vieux;
10 do pour famille.
100 demi barriques ordinaire à vendre par
PAUL LACROIX,
3av 13, Toulouse.

EN magasin et à vendre par le soussigné—30 barriques vin blanc Haut-Sauterne, 1re qualité, 20 demi barriques do, do, à vendre par
PAUL LACROIX,
3 av 13, Toulouse

EN débarquement du navire Naturel, de Bordeaux—30 barriques vin rouge, Queyries, 30 do do St Emilion, 30 do de Haut Talence, 300 caisses St Julien, 200 Haut Talence,
4 caisses gelée et marmelades,
10 caisses moutarde aromatisée, 15 do mastic, 500 boîtes sardines à l'huile de Rodel,
1000 do do do do
300 1/2 do boîtes pâtés truffés assortis, de Rodel,
200 1/4 do do do
100 boîtes cèpes à l'huile, do; 200 1/2 do do do,
200 1/2 boîtes truffes pures, do; 100 1/4 do do
25 demi boîtes andouillettes truffées, à vendre par
FERBOS FRERES,
20 mars 247, et 249, Royale enc Dumaine

ATTENDU par le navire America 12 barriques vin vieux de famille;
12 barriques vin vieux, à vendre par
JEAN FISSE,
12 ms Encoignure St-Pierre et Royale

SARDINES à l'huile—40 caisses de 100 demi boîtes, avec privilège du drawback, à vendre par
HENRY VALETON,
15 ms 30, rue St-Louis

**Cognac Pellevoisin.**

**250** FUTAILLES 1ère preuve pale et foncé; 100 do 3me preuve, pale, de 1835, 100 futailles 1ère preuve, pale et foncé de 1835, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co.
27déc—1m 28, rue de la Douane

**Cognac de J. Faure & Co.**

**5** BARILS 1ère preuve pale et foncé;
5 do 1re do do vieux, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD & Co.
27déc—1m 28, rue de la Douane

**Beurre—Beurre—Beurre!!**

LES soussignés viennent de recevoir de Cincinnati, 300 boites de fer-blanc contenant 12 livres de beurre frais, conservé par un procédé chimique. Ce beurre est garanti pendant indéfiniment.
A vendre par O. VALETON & Co,
22ms 25, rue Tchoupitoulas

CAFE DE LA HAVANE—prime vert, en débarquement du brick Adams Gray, à vendre par
DELVAILLE & MORENO,
5 av 34, Vieille Levée

VINS—300 barriques vin St-Julien Médoc, 250 do do St-Estèphe; 20 do St-Emilion; 100 barils vin blanc Haut Sauterne; 100 do Muscat de Frontignan; à vendre par
PAUL JOGE FILS & Co,
22, rue St-Louis

DAMEJEANNES et BOUTEILLES—50 damejeannes de 3 gallons 200 do de 2 gallons 400 do de 1 gallon; 100 paniers bouteilles, 1000 caisses à vendre par PAUL JOGE FILS & Co,
30 mars 22, St-Louis

**Parfumerie sans eau de Cologne.**

REÇU par le navire Elisabeth, arrivé du Havre—Une caisse d'eau de Cologne, [illegible] à vendre par 6oz et par petites bouteilles [illegible] à la pharmacie du soussigné.
A. A. [illegible],
10déc 163, rue Royale

CAFE de la Havane—[illegible] en débarquement de la goelette [illegible], à vendre par RAYMOND CAMBEAC.
31 ms 30 Vieille Levée

## AMUSEMENTS.

**OPERA ITALIEN.**
**THEATRE D'ORLEANS.**

DERNIERE REPRESENTATION
SALVI remplira le rôle d'EDGARDO
Pour répondre au désir unanime d'entendre le célèbre artiste, Signor SALVI dans son beau rôle d'EDGARDO,

LE GRAND OPERA
**Lucia di Lammermoor**
Sera chanté par toute la compagnie,
MERCREDI SOIR, 7 AVRIL.

En cette occasion la Signora BERTUCCA paraîtra dans le rôle de LUCIA, et afin de donner tout son effet à cet opéra favori le Signor BENEVENTANO remplira le rôle d'ASHTON.

PRIX:
Premières Loges, Stalles et Orchestre.... $2 50
Parterre et Baignoires .................. $1 50
Second Amphithéâtre .................... $1 00
Troisièmes ............................. 50

Chef d'orchestre, MAX MARETZEK.
J. KREUTZER, Conducteur.

Le contrôle est ouvert de 9 heures du matin à 4 heures du soir.
Les portes seront ouvertes à 7 heures, on commencera à 7 heures et demie.

**AVIS.**

Toute réclamation contre l'Opéra Italien doit être présentée à M. J. H. Wilson, à l'Hotel de Cité, jeudi, 8 avril à midi.

***Théâtre des Variétés.***

MERCREDI, 7 AVRIL 1852.
Le spectacle commencera par la comédie intitulée PRESENTED AT COURT—Suivie de la pièce bouffonne CAMARALZAMAN & BADOUZA

**BAL DU GLOBE**
**Encoignure St-Pierre et St-Claude.**

Le public est informé que l'ouverture de cette belle salle a eu lieu SAMEDI 3 du courant, et qu'il y aura un BAL MASQUE qui continuera pendant toute la saison d'aujourd'hui. Des affiches placées à toutes les encoignures et dans tous les endroits publics, feront connaître les jours où les bals auront lieu.

Un orchestre choisi, sous la direction d'un habile chef, exécutera les valses polkas et contredanses les plus modernes.

Dans un salon près de la salle, se trouvera une buvette où toutes les meilleures liqueurs et rafraîchissements seront servis. Aussi—un restaurant placé sous la direction d'un excellent cuisinier.

Cinq officiers de police nommés par le recorder préserveront la paix et le décorum pendant le bal.
Personne ne sera admis dans le bal avec des armes.
4 mar F. VIOSCA, Propriétaire.

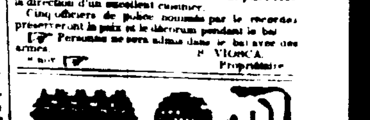

**Compagnie du chemin de fer du Nord, de Jackson et de la N. Orléans.**

AVIS public est par le présent donné que les livres de souscription pour la charte et le fonds capital de la compagnie du chemin de fer du Nord de Jackson et de la Nouvelle Orléans est ouverte aux endroits suivants, savoir:

1er district—Au bureau de la compagnie du gaz, rue de la Commune.
Second District—A la Banque des Citoyens.
Troisième District—Au bureau du chemin de fer du Lac Pontchartrain.
4me district—Au bureau du recorder de la paroisse Jefferson.

En vertu de ce qui précède des listes de souscription circuleront dans la ville et dans les paroisses environnantes.

Les livres seront fermés le 15 avril 1852, et ne seront pas r'ouvrables avant l'organisation de la direction.

Avis est par le présent donné qu'une assemblée des actionnaires pour élire un bureau de direction et pour la transaction d'autres affaires, aura lieu à la salle du Lycée, en face de la place Lafayette, le 19 Avril 1852.
L. MATHEWS, président pro tem
JOHN CALHOUN, secrétaire
8 avril—au19

**Dépôt de meubles de fantaisie.**
**F. MALLARD & Co.,**
No 67, rue Royale

IMPORTEURS de meubles français, glaces, porcelaines, etc., récemment reçus par les navires Island of Orléans, Lexington et Chesapeake, de Havre, de vente d'armoires en acajou et bois de rose, avec miroir, secrétaires, bibliothèques, lapis de bois Victoria, canapés, etc., sideboards, lavabos en bois de rose, etc., tables de centre, à jeux, de nuit, etc. chaises de toutes sortes pour coudre, pour enfans, jeux ne chaises pour parloir toujours en mains, ou fait de commande.

**Porcelaines:**

Récemment reçu un bel assortiment de porcelaine de Sèvres pour ornements de cheminée, services à Thé, date de tables de 5 à 300 pièces, porcelaine blanche unie, glaces, etc.

**Tapisserie:**

Un bel assortiment de crêpes, brocatelle et damas pour rideaux, de dentelle et mousseline, meubles en nattes, rideaux en tout genre, jalousies, corniches, cordons, glands, embrasses pour fenêtres, américaines et transparents, du chinois, etc.

**Paillassons:**

Nous avons toujours en mains les meilleures qualités de paillassons 4/4, blanc, rouge, à carreaux et de fantaisie, tapis et paillassons coupés et posés dans le plus bref délai. Meubles en tout genre, vernis et prix en magasinage.

**Avis.**

M. Mallard devant partir pour l'Europe le 15 avril prochain, tous les ordres pour l'Angleterre et la France pour meubles, tapis, glaces, porcelaine, coutellerie, etc, devront être remis avant cette dernière date.
F. MALLARD & Co.
3av—au15av 67 rue Royale

**TH. MOREAU,**
*Encoignure Royale et Toulouse*
POUR CAUSE D'INVENTAIRE.

**Occasion**

TROIS lots Chemises fine, pour $33, $34 et $40 la douzaine.
Gants de peau vrai Jouvin à 50 cts la paire.
2 avril

**POUDRE MARGUERITE,**
*pour blanchir et conserver la peau.*

CE nouveau produit ayant acquis une préférence par tous les nombreuses dames de Paris, sera immédiatement apprécié par les personnes qui en feront usage.
Dépôt, rue du Canal, 87, chez Mme THEODORE.
1av—1m

UN jeune homme connaissant parfaitement la vente au détail d'un magasin de Groceries et pouvant fournir de bonnes recommandations, trouvera de l'emploi en s'adressant à l'encoignure de la rue Royale et Quartier. 31mo—

**F. JAUFFROID,**
MAGASIN DE VARIETES,
62, rue de Chartres, entre Bienville et Douane
FRANGES et rubans,
GANTS soie, et filet,
VELOURS soie et dentelle,
EVENTAILS riches, et peignes d'écaille,
PARFUMERIE et brosserie,
BAS et chaussettes,
LAINE à broder et canevas.
Et en général, tous les objets nécessaires à la couture.
Dépôt de coutellerie et fourchettes de Charles Christofle. 26 mars—

**R. M. MONTGOMERY & Co,**
ENCANTEURS.
*Au Mart Auction, 87, rue du Camp.*
TRAFICANTS EN MEUBLES.
Jours d'encan: mardi, jeudi et samedi.
On s'occupera avec promptitude des ventes au dehors.
20 ms—1 m

**LAF. GUYOL,**
COURTIER DE CHANGE, D'ACTION, De BILLET
Et de propriétés foncières,
44, PASSAGE DE LA BOURSE,
3 mars—1m Entre Douane et Bienville

**Dissolution de société.**

LA maison H. Noel & Guiraud a été dissoute d'un commun accord à partir de ce jour. Elle n'existe plus que pour la liquidation.
Nouvelle-Orléans, 30 mars 1852.
H. NOEL,
G. GUIRAUD,
30ms J. FARNET

**Vve. HEBERT & CIE,**
149, Rue de Chartres.

REÇU par le navire Lexington, du Havre Institution de J. C. in 8o nouvelle édition Botanique des Demoiselles, 1 beau vol illustré Gaudaume le Taciturne, 1 vol in-8o illustré Chansons de Béranger, illustrées in 12 et in 8o Voyage autour de ma Maîtresse, 1 vol in 12 broché Atlas de Delamarche, &c. &c.
Livres élémentaires de toutes sortes.
Papier peint et bordures, nouveaux dessins, ciels de lits; devant de cheminée, &c. 18ms

AVIS—Les personnes qui doivent à la succession de John Heyman, ainsi qu'à la société de John Hayman & Co. sont priées de venir payer leurs dettes aux soussignés, et toutes personnes ayant des réclamations contre ladite succession, ou contre cette société, sont invitées à venir régler.
15 mars 1852. IRA S. HOLDEN
JOHN G. HARRELL
17mars Exécuteurs testamentaires 28, Magasins

AVIS—Les personnes devant à la société L. Tapie, rier & co sont priées de venir régler leurs comptes aux soussignés, nommés syndics de ladite société.
Nouvelle Orléans, le 16 mars 1852.
Syndics, E. J. WILLIAMS, 53, Vieille Levée
P. A. LANAUZE, 30.
17 mars—1m

**Belle résidence d'été à vendre, à la Baie St-Louis.**

Une belle maison, dépendances, beau jardin, arbres fruitiers, etc. Elle possède les plus belles vignes de l'Etat, ustensiles de jardinage, etc. La maison est meublée.
Pour les conditions s'adresser à E. Beebe, à la plate forme au cercle, sur la Levée. 18m—1m

HOUBLON de la récolte de 1851 en balles, reçu par le navire Rajah, et à vendre par
H. BONNABEL, Encoig. des rues
3av Marché & Tchoupitoulas

**$5 de Récompense.**

PARTI marron le 28 du mois dernier le mulâtre JULES, âgé d'environ 18 ans, parlant français et mauvais anglais, teint clair, cheveux jaunâtres, yeux gris, taille de 5 pieds, 2 ou 3 pouces. La susdite récompense sera donnée à quiconque le délivrera à son maître ou le logera dans une des geôles de la ville. S'adresser à CAMP, encoignure Toulouse et Rempart. 3av—6

**100 piastres de Récompense.**

Parti marron le mardi 3 avril dernier, le mulâtre nommé ROBERT REED, âgé de 30 à 35 ans, teint clair, taille de 5 pieds 8 pouces, pesant environ 140 livres, il regarde de travers et a toujours l'air méconten[t]. La susdite récompense sera donnée à quiconque remettra ledit esclave au soussigné. On suppose qu'il s'est échappé avec la pensée d'être libre. L. FABRE & Co,
1er av 20, Magasins

FROMAGE & ABSYNTHE SUISSE—6 tonneaux fromage de Gruyère, 200 caisses absynthe suisse marque L. Pichardet Jeanrenaud, en magasin et à vendre par D TALAMON
20ms 108—108, Royale

EN débarquement du Caledonia, de Bordeaux—30 barriques vin rouge bon ordinaire, à vendre par ANT. GIRAUD,
5 av 46, Vieille Levée

VIN de Bergasse—30 barriques vin de Bergasse, à vendre par ANT. GIRAUD,
46, Vieille Levée

VIN Muscat—100 caisses vin Muscat de Frontignan, à vendre par ANT. GIRAUD,
46, Vieille Levée

BOUCHONS—30 balles de 30,000 chaque, bouchons réguliers,
10 balles de 15,000 chaque, bouchons réguliers fins,
3 do de 30,000 " pour fine,
1 do de 10,000 " à damejeanne,
A vendre par ANT. GIRAUD,
3av 46, Vieille Levée

ABSINTHE & KIRSCH—10 caisses absinthe de Louis Noilly Fils & Co., 60 caisses kirsch de L. Roilly fils & Co, à vendre par ANT. GIRAUD,
3av 46, Vieille Levée

SUCRE de la Havane—Blanc très fin, jaune et brun récemment reçu, à vendre par
DELVAILLE & MORENO,
3av 34, Vieille Levée

EN débarquement du navire Caledonia, de Bordeaux:
100 caisses absinthe Sauvejot et Brenston,
25 do kirsch, à vendre par X. LAMBERT,
69, Magasins.

EN débarquement du navire Caledonia, de Bordeaux—
[illegible] barriques vin rouge St-Julien,
[illegible] caisses [illegible] prunes à l'eau de vie 1re qualité,
[illegible] [illegible] de [illegible] (Franc.)
[illegible] français.
A vendre par LANATA, GANDOLFO & CO.